



RAPPORT DE RECHERCHE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES ET STRATEGIES DE PREVENTION DES VIOLENCES A L'ENCONTRE DES ENFANTS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.



Réalisation

Chef de Projet : **Elias Bashimbe Raphaël**

Direction : **Doris Bengibabuya H.**

Coordination : **Liliane Katindi**

Appui technique : **Pierre Mweshimiwa ; Mihigo Prince**

Supervision enquête sur le terrain: **John Muungano; Yunusi Nyandinda et Christian Monga**

Mise en œuvre: **TPO DRC**

PIERRE PC

Sud-Kivu-RDC, Juillet 2021

www.tpodrc.org , info@tpodrc.org

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	2
REMERCIEMENTS.....	4
Acronyme et abréviations.....	5
I. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE.....	10
INTRODUCTION.....	10
CONTEXTE DE L'ETUDE.....	13
1.1. Objectif de recherche.....	13
1.2. Objectifs spécifiques.....	13
II. APPROCHE ET METHODOLOGIE DU PROJET.....	13
2.1. Domaine de l'étude.....	13
2.2 Collecte des données.....	14
2.3.1 Sélection et formation des enquêteurs.....	14
2.2.1 Techniques de collecte des données.....	14
2.2.2 Critères d'inclusion.....	15
2.2.3 Analyse des données.....	15
2.2.4 Considérations éthiques.....	15
Conflit d'intérêt.....	16
2.2.7 Limite de la recherche.....	16
3.1.1. Caractéristiques/Profil des Répondants.....	17
3.1.2. Localisation des structures.....	17
3.1.3. Différentes formes des violations des droits des enfants auxquelles font face les acteurs en charge de la protection de l'enfant au Sud-Kivu.....	17
3.1.4. Stratégie d'identification des cas d'abus et exploitation des enfants par les acteurs de protection.....	18
3.2.2. Les principales activités de protection menées dans les EAE.....	19
3.2.3. Catégorie d'enfants qui participent aux activités dans les EAE.....	19
3.2.4. Participation des enfants aux activités des Espaces Ami d'Enfants.....	20
3.2.5. Formation des encadreurs des EAE.....	20
3.2.6. Outils utilisés par les encadreurs pour différentes activités dans les EAE.....	20
3.3. APPORTS DES AUTORITES LOCALES.....	21
3.3.1. Les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfant telles que reconnues par les autorités locales.....	21
3.3.2. Point de vue des autorités locales par rapport aux actions de protection menées par des acteurs dans leurs communauté.....	21

3.4.	APPORTS DES PARENTS ET ENSEIGNANTS	21
3.4.1.	Obstacles aux bonnes pratiques de protection de l'enfant dans la province du Sud-Kivu,.....	22
	CONCLUSION	0
6.	RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISSES.....	0
	LEÇONS APPRISSES	2
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	3
	ANNEXE I. THEMATIQUES ABORDEES DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE	3
	ANNEXE II. QUELQUES RESULTATS SUPPLEMENTAIRES	4
4.1.	Paramètres sociodémographiques des parents enquêtés	4
3.5.	Profil des autorités locales	4
3.5.1.	Age et sexe des autorités locales contactées.....	4
3.5.2.	Connaissances des acteurs de protection par les leaders locaux et implication des leaders communautaires dans les activités de protection.....	5
3.5.3.	Niveau de satisfaction des autorités locales des interventions apportées par des acteurs de protection de l'enfant.	5
	ANNEXE III. QUELQUES TRAVAUX EFFECTUES AVANT, PENDANT ET APRES LA COLLECTE DES DONNEES.	8
	ANNEXE V. LES STRUCTURES INTERVIEWEES.....	9
	ANNEXE IV. OUTILS DE COLLECTE /QUESTIONNAIRES D'ENQUETE	10

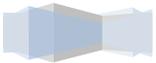
LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Nombre des personnes ayant participé à l'enquête</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 2: Nombre des structures communautaires disposant des documents légaux octroyés par les autorités locales.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 3 meilleures pratiques en matière prévention des violences à l'encontre de l'enfant connue par les autorités locales.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 4: Connaissance des parents sur les lois portant protection de l'enfant</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 5 Classification des meilleures pratiques en matière de prévention des violences à l'encontre des enfants au Sud-Kivu en RDC pratiquée selon les cibles enquêtés.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 6 Principales recommandations formulées par les autorités locales pour améliorer les actions de prévention et stratégies mise en œuvre dans la protection des violences à l'encontre des enfants au Sud-Kivu en RDC.</i>	<i>1</i>
<i>Tableau 7: Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées (parents et enseignants).</i>	<i>4</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Formes des violations des droits des enfants reconnus par les acteurs contactés selon les axes.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 2: Age et Sexe des autorités locales</i>	<i>5</i>

<i>Figure 3: Connaissance des acteurs de protection par les leaders communautaires</i>	5
<i>Figure 4: Niveau de satisfaction des autorités locales par rapport aux interventions</i>	6
<i>Figure 5: Les outils utilisés par les encadreurs dans les EAE</i>	6
<i>Figure 6: Type de prise en charge apportée par les encadreurs des EAE</i>	6
<i>Figure 7: Point de vue des autorités locales sur les interventions des acteurs de protection</i>	7
<i>Figure 8: Lois connues par les parents</i>	7
<i>Figure 9: Obstacles aux meilleures pratiques</i>	7



REMERCIEMENTS

La présente étude a été réalisée grâce à la disponibilité inconditionnelle des acteurs rencontrés sur le terrain qui ont offert leur temps précieux et ont accepté d'y participer activement. La recherche a également bénéficié du soutien de personnes ressources ayant une expertise avérée dans le domaine de la protection de l'enfance. C'est pour cette raison que nous tenons à remercier tous ceux de loin ou de près qui ont eu l'amabilité de contribuer à la recherche.

Nos remerciements vont à Street Child pour le choix de TPO d'être le responsable de la mise en œuvre de cette initiative avec son financement. Cette recherche a permis à TPO/DRC de réaliser et/ou de mener cette étude de manière collaborative ouvrant des opportunités d'apprentissage dans la compréhension des bonnes pratiques en matière de prévention des violences envers les enfants à travers la RDC au Sud Kivu en particulier.

Au GTPE national, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu ainsi qu'aux organisations du système des Nations Unies, ONG internationales, nationales et locales pour le soutien, l'enrichissement du rapport et bien d'autres.

Au gouvernement congolais, pour sa participation à tout le processus de recherche, jusqu'à la préparation du rapport final à travers un important atelier multi-acteurs qui a confirmé la répliquabilité et la nature généralisable de la plupart des résultats dans les provinces de l'est de la RDC dominées par un contexte de conflit.

Nous remercions le personnel enseignant, les parents, les autorités locales, les membres du SGTEPE (responsables des ONG, des OCB et du CPCN, encadreurs des Espaces Amis d'Enfants) qui se sont rendus disponibles pour répondre à nos questions. Notre immense gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude, étant entendu que sa mise en œuvre effective permettra aux enfants et jeunes adolescents, victimes de violences, d'être libérés de ce mal et injustice qui n'ont que perdurés.

Acronyme et abréviations

%	: Pourcentage
CADBE	: Charte Africaine des Droits et Bien-être de l'Enfant
EAE	: Espace Ami d'Enfants
LPE	: Loi portant Protection de l'Enfant
OBC	: Organisation à Base Communautaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
RDC	: République Démocratique du Congo
RECOPE	: Réseau Communautaire de Dialogue et de Médiation
RTCM	: Radiotélévision Communautaire de Minova
SGTPE	: Sous-Groupe de travail de protection de l'enfance
TPO	: Transcultural Psychosocial Organization
WHO/OMS	: World Health Organization/Organisation Mondiale pour la santé
GTH	: Groupe Thérapeutique d'Homme

RESUME EXECUTIF

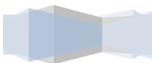
Ce rapport est le résultat d'une enquête menée au Sud-Kivu sur les meilleures pratiques et stratégies en matière de prévention de la violence à l'encontre des enfants au Sud-Kivu, RDC. La complexité du phénomène a conduit à adopter une approche participative et pluridisciplinaire sous-tendue par une démarche de recherche sous plusieurs formats.

La revue documentaire sur les violences et les bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance ; - la conception d'outils/questionnaires de collecte de données auprès des superviseurs des CFS ; parents-enseignants d'enfants, membres du CPSWG (ONG, CBO, CPCN) - organisation de sessions de validation des résultats avec les membres du CPSWG ; - des entretiens avec des responsables d'institutions œuvrant dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, de la justice.

L'objectif de cette recherche est de comprendre et de documenter les meilleures pratiques et stratégies existantes en matière de prévention de la violence à l'encontre des enfants que les membres du SGTPE utilisent, à partir de données quantitatives et qualitatives, permettant de réaliser un état des lieux, d'envisager des approches ayant véritablement conduit à des solutions et de mettre en place un plan de mise en œuvre qui inclut les enfants comme partenaires de première ligne dans la prévention de la violence qui entrave leur développement. Les données ont été collectées par une équipe de collecteurs faisant partie des membres du SGTPE avec la supervision du personnel de TPO sur un échantillon représentatif de 500 parents et enseignants d'enfants qui comprenait 166 femmes et 334 hommes, 48 autorités locales, 21 encadrants des Espaces Amis des Enfants et 70 animateurs d'organisations communautaires, CPCN et ONG.

Les acteurs actifs dans la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans les zones ciblées pensent généralement que les actions les plus réussies pour atteindre les objectifs de prévention de la violence sont celles investies dans les stratégies suivantes :

- **Partenariat localisant** : C'est-à-dire une implication systématique voire systémique d'acteurs véritablement locaux tels que les enfants eux-mêmes, les organisations communautaires, les autorités locales à la base.
Localiser la collaboration consiste donc non seulement dans l'encadrement des acteurs locaux mais aussi dans le transfert de connaissances dans l'identification, la conception, la mise en œuvre, la coordination et le contrôle d'actions concrètes multidisciplinaires et multisectorielles (gestion de cas, référence, etc....) dans le domaine de la protection de l'enfance.
L'approche participative autonomisante est sans aucun doute d'une grande importance dans les efforts visant à prévenir la violence à l'encontre des enfants. Cette stratégie suggère que les communautés responsabilisées sont capables de prendre soin de leur propre sécurité et de la protection des enfants en utilisant des moyens et des pratiques adaptés au contexte et soutenant les droits de l'enfant dans toute leur intégralité.
- **La fertilisation croisée** : les acteurs, quelles que soient leurs expériences et leurs capacités, restent limités au vu du contexte changeant de l'Est de la RDC en général et en particulier dans la province du Sud Kivu.
Le partage d'expériences systématique, coordonné et contrôlé avec des indicateurs de succès concrets a été l'une des stratégies les plus réussies qui permettent réellement aux acteurs de combiner leurs efforts avec des avantages comparatifs complémentaires, afin d'atteindre les objectifs de protection.
- **Communication des risques et engagement communautaire** : les forces culturelles et coutumières, l'influence des églises, le faible niveau d'éducation et, dans une certaine mesure, les situations de conflit permanent, ont sérieusement exacerbé les injustices en termes d'accès aux services de santé, à l'éducation de base, créant ainsi une faible compréhension de la portée générationnelle des risques de protection auxquels les enfants sont exposés.



Les actions de sensibilisation de masse et l'invitation à l'engagement communautaire pour lutter contre les anti-valeurs et les pertitions des enfants se sont avérées efficaces pour améliorer l'environnement dans lequel vivent les enfants. De plus en plus, il apparaît bon d'être un enfant dans les zones ciblées lorsque ces stratégies sont mises en œuvre.

- **Renforcement économique** : il était facile de voir que c'est une chose de demander aux acteurs vraiment locaux, y compris les structures étatiques, d'être à la hauteur de leurs responsabilités régaliennes, mais c'en est une autre de les responsabiliser lorsqu'ils sont eux-mêmes confrontés à des contraintes existentielles. C'est dans cette optique que les acteurs ont investi dans les renforts économiques d'acteurs tels que les CPCN, les familles d'accueil, les écoles, afin de les doter de connaissances sur la génération de revenus pouvant ainsi renforcer leur résilience et leur capacité à réagir immédiatement en cas d'avènement d'un problème de protection sans attendre une aide extérieure. C'est dans cette perspective que les AVEC, les AGR et la microfinance sont devenus des pratiques de réduction de la pauvreté à haute valeur ajoutée dans les domaines ciblés par la recherche.
- **Plaidoyer** : l'Est de la RDC est toujours en proie à une insécurité multiforme, il est devenu une bonne pratique de renforcer les actions de plaidoyer envers les personnes au pouvoir, les autorités gouvernementales, les groupes armés, les donateurs, etc., afin de promouvoir le respect des lois nationales et internationales, droits des enfants et, dans la mesure du possible, obtenir des actes d'engagement des groupes armés à ne jamais se rendre coupables d'abus des droits des enfants (Écoles plus sûres, Écoles zones de paix, etc....).

En termes de lien avec les stratégies INSPIRE, toutes les sept stratégies sont mentionnées directement ou indirectement, en particulier : soutien aux parents et tuteurs, éducation et compétences pratiques, mise en œuvre et application des lois, normes et valeurs, renforcement des revenus et économique, contrôle et les services d'assistance et enfin la sécurité environnementale. Le tableau suivant résume les pratiques répliquables validées par les acteurs dans l'Est de la RDC et leur alignement sur INSPIRE :

Le tableau suivant résume l'alignement :

N	Meilleures Pratiques	Stratégies de Prévention	Lien avec les stratégies INSPIRE
1	Salle de Classe, Espace Amis d'Enfants par excellence : Promouvoir les salles de classe dans les écoles comme des Espaces Amis d'Enfants par Excellence en outillant, équipant, formant les enseignants en capacités d'appui psychosocial ainsi que la protection de l'enfant. En effet, un enseignant doit incarner un deuxième parent de l'enfant capable d'identifier tous les besoins de l'enfant.	Bonne pratique	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
2	Implication systématique des travailleurs para-sociaux : pour une réponse appropriée aux besoins de protection des enfants une implication effective et soutenue des travailleurs para sociaux pour soutenir les enfants au-delà des espaces scolaires afin d'étendre la protection aux enfants non scolarisés est un impératif.	Bonne pratique	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
3	Appui psychosociale et santé mentale : Suivi individuel de la situation de chaque enfant en classe et diminution de tortures et problèmes psychosociaux dans certaines écoles appuyées grâce aux formations des enseignants sur les thématiques clés de la protection et la prise en charge psychosociale. Certains enfants dont la situation nécessite une prise en charge spécialisée sont référés à d'autres structures de prise en charge au niveau de la communauté.	Stratégies de prévention	Mise en œuvre et application des lois
4	Droit à l'enregistrement dans les zones isolées : Plaidoyer auprès des autorités locales (état civil) sur l'enregistrement inconditionnel des enfants à leur naissance dans les zones où les parents doivent parcourir des grandes distances pour obtenir l'enregistrement. Il s'agit de rendre les fiches d'enregistrement directement disponibles dans les centres de santé à remplir par les infirmiers ou les responsables désignés. Les officiers de l'état civil, passent à des intervalles convenus pour les récupérer et produire les certificats d'enregistrement qu'ils retournent aux	Stratégie de prévention	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants

	centres de santé en bonne et dues formes. L'exercice se réalise avec la collaboration du tribunal pour enfant /TRIPAIX (pour ceux ayant dépassé le délai pour l'enregistrement supplétif). Cette pratique prévient le risque que les enfants soient privés de leur identité en tant que citoyen national, ce qui à long terme peut causer des frustrations et révoltes.		
5	<u>Renforcement de la loi</u> : Vulgarisation des lois relatives à la protection des enfants (diffusion dans différentes langues locales pour assurer une meilleure compréhension et utilisation dans le processus de changement de comportement envers les communautés protectrices).	Stratégie de prévention	Mise en oeuvre et application des lois
6	<u>Sensibilisation active et bidirectionnelle</u> : A travers les radios communautaires, des émissions radios sur des thèmes de protection de l'enfant, l'éducation, la cohésion sociale ainsi que la cohabitation pacifique pour la consolidation de la paix en référence aux lois et protocole se font dans la zone avec des rapports d'écoute et des interactions/réactions directes au moment de l'émission (recueillir les impressions des auditeurs par rapport aux thèmes de protection abordés).	Stratégie de prévention	Sûreté des environnements
7	<u>Facilitation des interactions au niveau communautaire</u> : Mise en place de clubs de jeunes surtout là où les médias (radio, télévision) n'existent pas : afin de permettre des interactions au niveau communautaire sur des questions liées aux droits de l'enfant.	Stratégie de prévention	Sûreté des environnements
8	<u>Transfert des compétences aux OBC (localisation)</u> : Les ONG internationales et nationales intensifient leur collaboration avec les OBC dans les zones des projets, ce qui renforce d'avantage l'implication communautaire au plus bas niveau, l'auto surveillance permanente pour la continuité des réponses aux besoins immédiats des enfants aux bons endroits et aux bons moments.	Meilleure pratiques	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
9	Implication des autorités locales à toutes les phases d'émancipation et autonomisation des organisations à base communautaire (CBOs et CPCNs)	Meilleure pratiques	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
10	<u>Localisation</u> : Le recrutement local d'animateurs/travailleurs sociaux contribue à la pérennité des activités de protection de l'enfance et au transfert des compétences locales. Le recrutement se fait dans les communautés. Certains de ces animateurs communautaires (femmes et hommes) sont issus d'organisations locales et de structures communautaires grâce à un processus bien défini lié à leur expérience ou aux besoins de capacité	Meilleure pratiques	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
11	<u>Implication des autorités dans le processus de vérification de séparation des enfants avec les groupes armés</u> : L'implication des autorités membres du conseil de sécurité locale dans le processus de vérification (consécutif à la sensibilisation des groupes armés effectué strictement par les acteurs de protection) et plus précisément l'accueil des présumés EAFGA, la signature conjointe de PV de vérification et la clôture de la séance par l'autorité locale sont fortement encouragés et à répliquer.	Meilleure pratique	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
12	Coordination de tous les acteurs du processus DDR (démobilisation, désarmement et réintégration) pour garantir qu'un ensemble complet de soutien significatif est fourni pour leur permettre de s'engager avec confiance dans leur cheminement vers l'autonomie (appui sur comment faire le Business, microfinance, aspects moraux et éthiques, etc.).	Meilleure pratique	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants.
13	Intégrer/axer l'accompagnement des parents d'enfants libérés des forces et groupes armés (Relance économique) afin de les aider à pourvoir aux besoins multidimensionnels de leurs enfants en attendant que ceux-ci atteignent une maturité autonomisante.	Stratégie de prévention	Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants
14	<u>Contribution à la stabilité des enfants plus vulnérables ainsi que ceux sortis des forces et des groupes armés à travers le processus DDR-ENFANT</u> : La systématisation sur base des lignes directrices/normes/standard dans la prise en charge de la réinsertion socioéconomique des enfants. Cela connaît l'implication des services étatiques (DIVIJEUNESSE et DIVAS) dans l'octroi des certificats de vulnérabilité pour une durée de 2 ans (exemption des taxes). Cette pratique contribue à la réduction de risque de violation des droits des enfants et pérennise sa réintégration communautaire.	Meilleure pratique	Éducation et savoir-faire pratiques
15	<u>Rôle de RECOPE (DIVAS) dans la démobilisation des enfants</u> : Systématiser la mise en place de RECOPE formés, équipés et accompagnés là où ils n'existent pas pour faciliter le contact avec les responsables des GA afin de plaider d'obtenir la sortie des enfants présumés associés et/ou utilisés par les groupes armés en violation de leurs droits.	Meilleure pratique	Services de lutte et d'appui
16	Prise en charge des Enfants Non Accompagnés (ENA), AEFGA et Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) par des Famille d'Accueil Transitoire (FAT) dans le respect des lignes directrices et code de conduite signé avant le placement de l'enfant.	Meilleure pratique	Services de lutte et d'appui

17	<u>Point focaux multidisciplinaires</u> : Dans certaines zones où l'accès à l'information est difficile et la sécurité non garantie pour les membres du CPCN et les acteurs humanitaires, mettre en place des points focaux (multisectoriels) qui alertent tous les cas d'abus/formes de violence.	Stratégie de prévention	Mise en œuvre et renforcement de la loi.
18	<u>Communauté protectrice dans la gestion effective et plus rigoureuse de plainte</u> : Eveiller et sensibiliser les membres des communautés à dénoncer à travers un numéro vert confidentiel/téléphone/boite à suggestion, les cas de maltraitance à l'encontre des enfants et la mise en place des comités incluant les autorités pour le suivi, l'identification et la gestion des plaintes ainsi que le feed-back à la communauté dans la mise en œuvre des résolutions.	Stratégie de prévention	Mise en œuvre et renforcement de la loi.
19	<u>Intégration de l'aspect genre</u> dans les activités de vérification des présumés EAFGA et dans le processus de gestion de cas protection enfance avec la participation de l'Unité d'Exécution du Programme national DDR (UEPNDDR), avec participation du GPTE et Monusco.	Meilleure Pratique	Normes et Valeurs
20	<u>Masculinité positive</u> : le Groupe Thérapeutique d'Homme (GTH) initié par les hommes présumés auteurs des VBG à l'égard des femmes et des filles pour répondre aux besoins de prévention et de réponses (psychologique et référencement). Le travail de ces hommes contribue à la réduction des violences au sein de leurs ménages et au niveau communautaire.	Meilleure Pratique	Normes et Valeurs
21	<u>Normes positives</u> : Formation sur la protection, la masculinité et féminité positives ainsi que la transformation des normes inadaptées qui n'avancent pas la protection des enfants (tortures des enfants dans certaines églises les considérant comme des sorciers, FAT contre FAS)	Stratégie de prévention:	Normes et Valeurs
22	<u>Durabilité</u> : L'appui aux RECOPE en AGR, en fourniture pour rapportage et en renforcement des capacités facilite la coordination avec les autres structures communautaires de protection au niveau des villages (tenu des réunions mensuelles sans la participation des acteurs humanitaires) avec compte rendu à la DIVAS selon le cas, en vue d'apporter des réponses aux cas des enfants affectés et en besoin (soit par référencement et appui direct par l'une ou l'autre structure).	Meilleure pratique	Revenus et renforcement économique
23	<u>Cross fertilisation</u> : Selon les besoins exprimés par les organisations membres du SGTPE, et en fonction des expertises disponibles, les organisations membres du SGTPE se renforcent entre elles dans des thématiques transversales de la protection de l'enfant. Ce renforcement des capacités se planifient soit pendant les réunions de coordination/ou en extra – ordinaire selon le besoin. Ces transferts des compétences contribuent à la capacité technique de réponse aux besoins des enfants en risques et ceux affectés.	Meilleure pratique	Services de lutte et d'appui
24	<u>Coordination et planification conjointe</u> : Des réunions de coordination des organisations intervenant dans la protection de l'enfant dans la zone se tiennent pour l'harmonisation d'activités communes de sensibilisation, identification, documentation référencement, suivi des cas, plaidoyer, évaluations des besoins ainsi que de monitoring sont planifiées.	Meilleure pratique	Services de lutte et d'appui
25	<u>Gestion de cas et référencement</u> par les autorités coutumières et administratives (avec outils) des cas de protection aux services étatiques et/ou structures communautaires spécialisés et acteurs humanitaires ayant la capacité des réponses et en assurer le suivi de la prise en charge. Il est nécessaire de systématiser la stratégie en vue de renforcer ce lien / coordination pour favoriser des communautés protectrices.	Stratégie de prévention	Services de lutte et d'appui
26	<u>Inclusion et participation</u> : Implication des catégories spécifiques des communautés (ayant des besoins spécifiques, par exemples les pygmées, les personnes vivant avec handicapes, les albinos, etc.) dans la définition des besoins en protection et leurs priorisations.	Stratégie de prévention	Services de lutte et d'appui
27	<u>Réduction des risques communautaires de protection</u> : Mise en place des plans communautaires de réduction des risques dans les communautés présentant des risques élevés (PCRR). Ces plans définissent avec priorité, les risques de protection avec causes, conséquences déjà enregistrées et éventuelles, plan de réponse communautaire, des échéances de mise en œuvre, des responsables de suivi et ainsi que les périodes d'évaluation de la mise en œuvre. Ce plan est vulgarisé et des actions de réponse en urgence et en transition sont apportées. La coordination de la mise en œuvre est assurée par le RECOPE, la DIVAS et l'autorité locale.	Stratégie de prévention	Sûreté des environnements

Cette étude a été réalisée par TPORDC avec un financement Street Child, triangulée par les acteurs de la protection des enfants du Nord-Kivu et de l'Ituri. Les pratiques et stratégie identifiées et analysées reflètent des modèles éprouvés de réussite en République démocratique du Congo qui sont reproductibles pour améliorer la prévention de la violence aux niveaux local, national, régional et mondial.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

INTRODUCTION

Contexte de la violence contre les enfants

La violence à l'encontre des enfants couvre toutes les formes de violence subies par les personnes jusqu'à l'âge de 18 ans, qu'elles soient commises par des parents, ceux qui ont la charge d'enfants, des partenaires amoureux ou des étrangers. Il est estimé dans le monde que, jusqu'à 1 milliard d'enfants de 2 à 17 ans ont subi des violences physiques, sexuelles, émotionnelles ou des négligences au cours des cinq dernières années écoulées (Hillis S et al 2016). L'expérience de la violence dans l'enfance a un impact sur la santé et le bien-être pendant toute la durée de la vie.

L'exploitation sexuelle des enfants est une violation directe des droits de l'enfant. C'est une atteinte à la dignité humaine et au développement économique et social d'une nation : détruire la vie d'un enfant en l'exploitant sexuellement, c'est aussi détruire ses chances de s'intégrer dans la société. (Unicef, 2008).

Il est estimé que 53 000 enfants sont morts d'homicide en 2002. Dans certains pays industrialisés, les enfants de moins d'un an sont trois fois plus exposés au risque d'homicide (presque toujours par leurs propres parents) que les enfants d'un à quatre ans, et deux fois plus que les enfants entre cinq et quatorze ans.

Parmi ces enfants victimes d'homicide, 22 000 (soit près de 42 %) avaient entre 15 et 17 ans et près de 75 % étaient des garçons. 80 à 98 % des enfants sont exposés à des corrections physiques à la maison, et au moins un tiers d'entre eux subissent des châtiments corporels sévères administrés avec un instrument auxiliaire, selon des études menées dans des pays de toutes les régions du monde. Dans plus de 100 pays, les écoliers restent sous la menace ou le recours effectif à des châtiments corporels à l'aide d'une canne, d'une ceinture ou d'autres moyens. (Unicef, 2007).

Dans au moins 30 pays, le système pénal prévoit des peines de coups avec un bâton ou un fouet pour les enfants. Seuls 2,4 % des enfants dans le monde bénéficient d'une protection légale contre les châtiments corporels en toutes circonstances. Chaque année, entre 133 et 275 millions d'enfants sont témoins de violences fréquentes entre leurs parents. (Unicef, 2007).

Dans les pays en développement, entre 20 % et 65 % des enfants d'âge scolaire déclarent subir continuellement des brimades verbales ou physiques. En Europe centrale et orientale, 35 % des écoliers ayant répondu à une enquête ont déclaré avoir été victimes de harcèlement dans leur milieu scolaire, le pourcentage par pays variant de 15 à 64 % (Unicef, 2007).

Dans les enquêtes menées dans 21 pays, au moins 7 % des femmes (le pourcentage par pays jusqu'à 36 %) et 3 % des hommes (le pourcentage par pays jusqu'à 29 %) ont déclaré avoir subi des abus sexuels durant leur enfance. • Parmi les femmes qui ont déclaré avoir eu une activité sexuelle avant l'âge de 15 ans, entre 11 % et 45 % ont déclaré qu'il s'agissait de rapports sexuels forcés. (Unicef, 2007)

Au moins 82 millions de filles âgées de 10 à 17 ans seront mariées avant d'avoir 18 ans, certaines bien avant cet âge. Globalement, entre 100 et 140 millions de filles et de femmes ont subi une excision ou une autre forme de mutilation génitale féminine (E/MSF. Le taux d'E/MSF atteint 71 à 99% dans certaines régions de certains pays) ; des petites filles sont excisées avant l'âge de quatre ans. En Afrique subsaharienne, en Égypte et au Soudan, on estime que 3 millions de filles et de femmes sont soumises à l'excision et à la mutilation génitale chaque année. En 2004, 218 millions d'enfants ont été exploités au travail, dont 126 millions dans des travaux dangereux. Les estimations réalisées en 2018 font état de plus de 5,7 millions d'enfants astreints au travail forcé ou en servitude, 1,8 million d'enfants exploités dans la prostitution et la pornographie et 1,2 million d'enfants victimes de la traite. (Unicef, 2018).

10

En 2020, jusqu'à un milliard d'enfants ont subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles, selon une étude récente publiée dans Pediatrics. Un enfant sur quatre subit des violences physiques et près d'une fille sur cinq subit des violences sexuelles au moins une fois dans sa vie (OMS, 2021).

Être un enfant en République Démocratique du Congo (RDC)

Les enfants en RDC vivent l'une des pires crises humanitaires du monde, où les **conflits armés** sont une réalité quotidienne et où des enfants sont recrutés et forcés de s'entraîner comme **enfants soldats**. La situation des droits de l'homme est grave pour les enfants et ils font face à une myriade de défis quotidiens: la **pauvreté**, la **violence sexuelle**, les **maladies**, et l'incapacité d'accéder à la **nourriture** et à l'**eau** potable. Leurs droits fondamentaux sont régulièrement enfreints et ils sont fréquemment exposés à la violence de groupes armés, dans certains cas enlevés et contraints aux forces militaires. (Humanum, 2021).

La spirale de la violence qui fait actuellement irruption dans le groupe familial par suite du phénomène des accusations de sorcellerie lancées contre des enfants, est partiellement tempérée par l'église et les groupes de prière qui fleurissent un peu partout. Ainsi que cela a été démontré par Philippe De Boeck dans son ouvrage « Le deuxième monde et les enfants sorciers en République démocratique du Congo », pour divers contextes africains, les églises fondamentalistes - et particulièrement, parmi elles, les églises pentecôtistes et les mouvements apocalyptiques qu'on rencontre aujourd'hui en Afrique subsaharienne - consacrent une grande attention à la figure de Satan, aux démons et au combat entre le Bien et le Mal et associent abusivement les enfants surtout ceux en situation de rue ou en apparence de vulnérabilité, à la sorcellerie (Philippe De Boeck, 2021). Les malheurs des familles, les disgrâces dans les voisinages sont à tort endossés à ces enfants qui deviennent pour la plupart des cibles à abattre dans les avenues et quartiers. Eu égard à ce qui précède, plusieurs analystes et commentateurs-chercheurs concluent qu'il est dangereux d'être un enfant en RDC en général et en particulier à l'Est et au centre de la RDC d'autant plus que les droits fondamentaux sont bafoués à plusieurs niveaux inclus par ceux qui légifèrent (Humanum, 2020). Des situations systématiquement calamiteuses dans l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'abri, la protection, etc., il s'aperçoit aisément qu'autant les générations de la veille de deux guerres du Congo sont considérées comme sacrifiées, rien ne prouve que celles à venir dans les dix prochaines années ne le sont d'avance. La pauvreté qui gangrène le pays est telle que les enfants en payent le prix lourds, poussés à s'impliquer dans la lutte de survie familiale précocement, sans préparation.

Il sied de mentionner la situation on ne peut plus inacceptable des milliers d'enfants laissés orphelins dans les hauts plateaux de Fizi au Sud-Kivu, dans le territoire de Beni au Nord-Kivu et en Ituri consécutif aux situations de conflits qui n'ont que perdurées.

Selon le Kivu Security tracker, après que le Président de la République ait annoncé le 30 avril 2021 l'état de siège pour le Nord-Kivu et l'Ituri, le nombre de civils tués dont les enfants a nettement augmenté malgré l'augmentation conjointe des patrouilles par l'armée nationale et la Monusco. Les tueries ont été perpétrées, en divers épisodes, à l'aide de couteaux, de machettes et de hoes, dans certaines parties de la province du Nord-Kivu, parfois à proximité immédiate de positions détenues par l'armée nationale (FARDC) et des bases de la mission de maintien de la paix des Nations Unies en RDC notant des bilans dévastateurs sur la sauvagerie que les groupes armés imposent aux enfants.

The New Humanitarian (TNH, 2021), corroboré par un rapport publié par une délégation parlementaire fin octobre 2020 après une visite des zones touchées, à savoir Beni, Oicha Eringeti et Ngadi, a souligné la complexité des violences et la brutalité des tueries d'une violence exceptionnelle impliquant des maisons détruites et incendiées tuant des hommes, des femmes, des enfants quels que soient leur sexe et leur âge et en violation totale de la dignité humaine.

Malgré cette situation qui ne semble pas laisser une chance aux enfants, à l'Est de la RDC et même dans les zones autrefois connues pour leur stabilité mais pauvres comme le Kasai et l'Equateur, la prévention de la violence à l'encontre des enfants est possible. Les acteurs humanitaires semblent avoir marqué certains pas vers un horizon d'espoir, créant un début de résilience pour la protection des enfants contre les violences dans un contexte où la pauvreté elle-même couplée à l'absence de l'état dans certaines parties du pays prédisposent les enfants à développer des instincts de survies, malheureusement en utilisant la violence comme opportunité. En effet, un rapport d'évaluation multisectorielle à Bijombo dans les hauts plateaux de Fizi (Street-Child et Ebenezer, 2019) a suggéré que trente pourcents d'enfants démobilisés des groupes armés estimaient y être entré parce que c'était la seule opportunité de travail pour eux.

Vers un éveil sur contre la violence à l'encontre des enfants

La violence a sans aucun doute toujours fait partie de la vie humaine. Aujourd'hui, la violence cause plus de 1,5 million de décès chaque année et un nombre encore plus élevé de blessures non mortelles et de problèmes de santé chroniques non

blessés à la suite de tentatives de suicide, de violence interpersonnelle (violence juvénile, violence entre partenaires intimes, maltraitance d'enfants, maltraitance de personnes âgées et violence sexuelle). (OMS, 2019).

La violence contre les enfants est injustifiable et inacceptable en toutes circonstances. Les États ont l'obligation de protéger tous les enfants contre toutes les formes de violence. Le droit international est fondé sur le respect de la dignité humaine de chaque individu. Les enfants, en tant qu'êtres humains, devraient bénéficier d'une protection au moins égale à celle des adultes. Les formes extrêmes de violence infligées aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle et la traite, les mutilations génitales féminines (excision), les pires formes de travail des enfants et l'impact des conflits armés, déclenchent l'indignation et la condamnation internationales, malgré l'absence d'options correctives immédiates. Dans le même temps, de nombreux enfants continuent de subir régulièrement des violences physiques, sexuelles et psychologiques à la maison, à l'école, dans des centres de placement ou de détention, sur leur lieu de travail ou dans leur communauté.

La cible 16.2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mettant en évidence la mise à terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants est un engagement qui augure si pas des actions concrètes, une volonté et détermination à s'attaquer définitivement à ce fléau d'autant plus qu'il est mondialement reconnu qu'il est possible de prévenir la violence à l'encontre des enfants (WHO, 2020). Certes la prévention et la riposte requièrent des efforts portant systématiquement sur les facteurs de risque et de protection aux quatre niveaux interconnectés du risque (individuel, relationnel, communautaire et sociétal).

Dans les sections qui suivent il sera question de recenser méthodiquement les meilleures pratiques et stratégies effectives que les acteurs de protection ont utilisés dans la prévention des violences contre les enfants et d'en tirer les leçons répliquables à large échelle pour plus d'impact dans la prévention des violences contre les enfants. Dans la plupart des cas, ces meilleures pratiques devront être adaptées à la situation locale. Dans certains cas, l'innovation sera de mise et il conviendra de tester de nouveaux modèles ou différentes solutions avant de prendre une décision définitive sur la marche à suivre. Les projets pilotes ou de démonstration sont un moyen utile de répondre à des problématiques complexes et d'élaborer des solutions adaptées aux institutions locales, à la nature particulière du problème et à d'autres circonstances propres à la situation locale. Ainsi la question fondamentale vise à mettre en évidence les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance qui existent et mise en œuvre par les membres de la SGPE en RD Congo.

CONTEXTE DE L'ETUDE

Cette recherche est menée dans le but de comprendre les meilleures pratiques existantes et stratégies de protection de l'enfance et de prévention de la violence que les membres du sous-cluster de la protection de l'enfance utilisent dans des contextes humanitaires. Ce projet de recherche financé par STREET CHILD et mis en œuvre par TPO RDC, utilise une approche participative et inclusive. TPO RDC étant le chef de file du SGTPE à Bunyakiri, et co-chef de file pour Uvira et Minova ; les responsabilités que lui offre la coordination humanitaire lui donnent plus d'opportunités d'accéder à l'information non seulement dans le cadre de ce projet de recherche, mais aussi dans d'autres domaines qui font partie de ses interventions régulières dans ces zones.

Ces meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance seront utilisées pour améliorer les outils et les approches utilisés par les acteurs dans les contextes humanitaires à une échelle plus élargie. Cette recherche est également une opportunité d'apprentissage pour les acteurs locaux/nationaux afin d'améliorer leur connaissance des standards minimum en Protection des enfants et les principes INSPIRE. C'est dans ce contexte que cette recherche est menée au Sud Kivu en RD Congo mais la répliquabilité des résultats testée aux autres provinces à l'Est de la RDC.

1.1. Objectif de recherche

Comprendre les meilleures pratiques et stratégies existantes en matière de protection de l'enfance et de prévention des violences en RDC en se basant sur le cas du Sud-Kivu.

1.2. Objectifs spécifiques

-  Cartographier les différentes formes de violence contre les enfants en RDC
-  Déterminer les stratégies mises en place par les acteurs de la protection pour identifier, gérer et traiter les cas d'abus et d'exploitation des enfants en RDC
-  Evaluer les principales activités de protection menées dans les structures de protection au niveau communautaire dans la province du Sud Kivu en RDC
-  Evaluer le niveau de connaissance des acteurs et/ou répondants sur l'existence de lois sur la protection de l'enfance en RDC
-  Répertoire les meilleures pratiques et stratégies testées existantes dans la prévention de la violence à l'encontre des enfants en RDC.
-  Identifier les obstacles liés aux bonnes pratiques de protection de l'enfance en RDC.

II. APPROCHE ET METHODOLOGIE DU PROJET

2.1. Domaine de l'étude

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'action « **Projet de recherche sur les meilleures pratiques et stratégies en matière de prévention des violences à l'encontre des enfants** ». Cette étude est réalisée avec une approche qui intègre des considérations relatives à la complexité des actions en protection de l'enfant au Sud-Kivu.

Cadre de l'étude

Alors que l'étude visait à acquérir une validité nationale, elle s'est concentrée sur les territoires de Minova, Bunyakiri et Uvira au Sud-Kivu, étant entendu que les meilleures pratiques rassemblées seraient reproductibles dans d'autres provinces de l'est de la RDC avec des similitudes de contexte. Les meilleures pratiques et stratégies collectées ont été testées lors d'un atelier national organisé à Goma avec divers acteurs de l'Ituri et du Nord-Kivu pour vérifier la validité nationale des résultats et leur reproductibilité hors de la RDC.

Echantillonnage

Pour cette étude, l'échantillon était exhaustive pour les autorités locales et les organisation intervenant dans la protection de l'enfance rencontrées. neanmoins, pour ce qui est des enquetes dans la communauté nous avons fait recours à la formule de Lunch. Pour des raisons de représentativité de l'échantillon, il a été ramener à 500 parents-enseignants qui avaint participé à l'enquette. Cela n'a pas créé des défis, plutôt d'avantages qui nous ont amené à generaliser les résultats.

La taille de l'échantillon pour certaines catégories, l'échantillon était exhaustif en fonction de la configuration des zones de recherche (toutes les cibles directes liée à la recherche) :

 **48** autorités locales ont été interviewées sur la thématique de recherche

 **21** encadreurs des espaces amis d'enfants étaient interrogés sur les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance.

 **70** ONG, OBC, RECOPE, Journalistes étaient interrogés également selon leur secteur d'intervention en matière de protection de l'enfance avec un accent particulier sur les meilleures pratiques en protection de l'enfance.

Pour la taille de l'échantillon concernant les parents-enseignants, nous avons fait recours à la formule de Lunch qui nous a ramené à 384 personnes à enquêter mais pour des raisons de commodité et de la représentativité de l'échantillon nous avons ramené cet échantillon à 500 enquêtés.

2.2 Collecte des données

2.2.1. Sélection et formation des enquêteurs

Les enquêteurs ont été sélectionnés parmi les animateurs membres des SGTPE se trouvant dans les zones concernées par la recherche. Après leur sélection, ils ont bénéficié d'une formation de deux jours à l'issu de la quelle, ils se sont familiarisés des outils de collecte des données utilisés en lien avec la question de l'étude. Pendant 26 jours, la collecte des données a été assurée par les 15 enquêteurs en raison de 5 par site, au de-là de la contribution pendant la collecte des autres staffs TPO basés dans les zones du projet.

2.2.2. Méthode utilisée

Dans cette étude, il a été utilisé une méthode mixte (Qualitative et Quantitative).

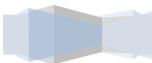
La méthode qualitative était réalisée par les techniques d'entretien collectif et /ou individuel avec certaines autorités politico-administratives des zones de recherche (les chefs des groupements, les chefs des chefferies, les chefs des villages, les responsables des services étatiques dont la sous Division de la jeunesse ; Division du genre, famille et enfant et la Division des affaires sociales). Cette méthode a été également utile pendant **les** entretiens individuels et ou collectifs avec les responsables, les encadreurs des EAE enfin d'évaluer la qualité de service en termes de réponse et de prévention aux différents risques de protection de l'enfant.

La méthode quantitative a été effective à travers l'administration du questionnaire d'enquête à un échantillon représentatif adressé aux parents-enseignants dans les zones concernées par la recherche. L'administration de questionnaire d'enquête à cette cible a permis de comprendre le niveau de satisfaction sur les interventions de protection dans leurs zones et d'identifier les problèmes de protection de l'enfant.

2.2.3. Techniques de collecte des données

Dans le cadre de la collecte de données pour cette étude, nous avons utilisé les techniques suivantes :

 **Organisation des séances de travail avec les membres de SGTPE (ONG, OBC) et RECOPE** : une série des séances de travail a été organisée à Uvira, à Minova et à Bunyakiri. Ces travaux avaient constitué un cadre de réception des recommandations provenant des autres acteurs humanitaires de protection par rapport à la recherche menée.



TPO DRC **Les entretiens individuels avec les autorités politico-administratives** en plus, les chefs des chefferies, les chefs des groupements, les chefs des villages étaient contactés pour une série d'entretiens individuels en utilisant un guide d'entretien permettant de comprendre la concrétisation des pratiques et stratégies relatives à la protection de l'enfant et leur implication dans les interventions de protection de l'enfant dans les zones de recherche.

TPO DRC **Les entretiens individuels avec les responsables des services étatiques** étaient également faits : Ces entretiens permettaient de comprendre le niveau de satisfaction de ces structures étatiques sur les interventions de la protection de l'enfant dans les Zones d'intervention, ils ont permis également de comprendre le niveau d'implication et de coordination en matière de protection des enfants avec accès sur les meilleures pratiques et les stratégies de prévention à l'encontre des enfants.

TPO DRC **Les entretiens individuels et ou collectifs avec les acteurs des services de référencement** : les responsables et autres acteurs des services de référencement médical, psychosocial et juridique des victimes des violences étaient contactés pour les entretiens individuels et/ou collectifs enfin d'évaluer la qualité de service fourni aux victimes des incidents de protection (les enfants).

TPO DRC **Les entretiens individuels et ou collectif avec les encadreurs dans les EAE** : Ces entretiens avaient permis d'identifier les forces et les faiblesses ressortant de l'encadrement des enfants dans les EAE. Ainsi donc, les difficultés entravant les activités des EAE et les recommandations provenant des encadreurs étaient recueillies, les difficultés et recommandations d'amélioration pour des réponses appropriées dans le respect des standards, lignes directrices et normes ont été formulées et capitalisées par la recherche.

TPO DRC **Administration des questionnaires d'enquête adressée aux parents et enseignants d'enfants au niveau communautaires** : L'administration de ce questionnaire a permis de comprendre le niveau des interventions de protection de l'enfance, en plus d'identifier les problèmes de protection de l'enfant dans les zones de recherche.

2.2.4. Critères d'inclusion

Être représentant d'une organisation non gouvernementale, membre d'une organisation à base communautaire, membres de RECOPE intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance ; Être une autorité politico-administrative dont son secteur se focalise aux questions de droit/protection de l'enfant ; Être présent le jour de l'enquête, accepter de répondre aux questions posées.

2.2.5. Analyse des données

TPO DRC **Premièrement**, les données collectées étaient compilées et encodées par les superviseurs. Elles étaient vérifiées par le chef de projet avant les analyses proprement-dites. La production des premiers résultats issus des données recueillies sur le terrain étaient présentés sous formes des figures et tableaux en fonction des questions d'étude. Les analyses statistiques ont été faites à l'aide du logiciel SPSS et le rapport final a été fait à l'aide du Microsoft Word 2016. La présentation est préparée sous format Power Point.

TPO DRC **Deuxièmement**, les résultats trouvés sur le terrain étaient analysés à l'issu des réunions extraordinaires des membres des SGTPE d'Uvira, Bunyakiri et Minova dans le but de leurs validations des résultats trouvés et de recevoir des potentiels observations afin de renforcer la communication et la pertinence des résultats finaux. Il est à signaler que l'analyse des données était participative avec l'implication des membres de SGTPE, avant la rédaction du rapport final sur base des résultats validés par l'ensemble des participants. Acteurs de protection de l'enfant.

2.2.6. Considérations éthiques

Avant toutes les séances prévues dans le cadre de cette recherche, l'aval éclairé des autorités locales, les membres des SGTPE et les autres parties prenantes a été reçu au niveau territorial, chefferie, groupement, ville selon le cas. Il a été en outre obtenu avant tout entretien sur la recherche le consentement éclairé de tous les participants. Enfin, **la rigueur, la prudence, la fiabilité, la vérifiabilité, l'indépendance et l'impartialité** étaient également de qualité éthique de la recherche. **Rigueur** : la conception et l'exécution du protocole s'est fait d'une manière la plus précise possible. Avant l'étape de collecte des données, les outils étaient vérifiés pour assurer son adaptation au travail à entreprendre et qu'ils étaient prêts à être utilisés dans des conditions techniques optimales. Le responsable de la recherche a fait un contrôle suffisant sur la mise en

œuvre de la recherche par les collaborateurs. **Prudence** : les enquêteurs agissaient avec prévoyance et précaution, ils étaient guidés par le souci d'éviter de nuire à autrui. Ils faisaient preuve des respects pour les répondants. Les répondants donnaient leur consentement informé : ils avaient le droit de savoir qu'ils font l'objet d'une recherche, ils recevaient des informations les plus complètes possibles et donnaient leur accord préalable en connaissance de cause. **Fiabilité** : les enquêteurs s'efforçaient de présenter leur expertise, leurs travaux et résultats le plus correctement possible et ils évitaient dans tous les cas de créer auprès de leurs commanditaires et collègues, envers les médias ou toute autre tierce personne une idée trompeuse ou surfaite de leurs travaux. **Vérifiabilité** : les informations résultant de la recherche sont vérifiables. Les résultats de l'étude, les méthodes de recherche et d'analyse ainsi que les sources étaient décrits en détail **Indépendance** : les enquêteurs avaient réalisé les travaux en toute liberté et indépendance. **Impartialité** : la recherche n'était pas influencée par des préférences, sympathies, intérêt ou préjugés personnels pendant sa réalisation.

2.2.7. Tendances des méthodes de prévention de la violence

Au cours de cette recherche, les méthodes de prévention soulevées par les participants à l'étude étaient définies selon que ces organisations à base communautaire, les organisations non gouvernementales, les membres de RECOPE, les responsables des radios communautaires qui interviennent dans la protection de l'enfance et des stratégies pratiques qu'ils mettent en place pour participer à l'appui et aux interventions à tous les niveaux. Ces méthodes étaient citées nommément et les réponses ouvertes et fermées ont été fournies et capitalisées dans le rapport de la recherche.

Certaines tendances ont été présentées sous forme de tableaux et d'autres sous formes de figure ainsi que d'autres étaient présentées en termes de priorité au regard de leur configuration dans la collecte de données.

2.2.8. Méthodes qui ont émergé pendant COVID19

L'étude étant menée dans le contexte de la pandémie à Covid-19, des mesures nécessaires de prévention ont été définies au cours de cette étude. Le port des masques de protection pour tous les enquêteurs, superviseurs, et toutes les parties prenantes à la recherche lors du travail proprement dite était obligatoire en plus des participants (membres des GTPE, les autorités, les parents et les enseignants). Le respect des mesures barrières (l'utilisation des désinfectants et le respect de la distanciation sociale ont été respectées) a été également de strict respect lors des formations des enquêteurs et des superviseurs.

2.2.9. Conflit d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé ni déclaré dans le cadre de cette recherche.

2.2.10. Limite de la recherche

Cette recherche a été limitée par son caractère transversal. Toutefois, ces limites ne remettent pas en cause la validité des résultats obtenus par le fait que la littérature en matière de prévention des violences à l'encontre des enfants montre presque les mêmes situations et les facteurs auxquels notre étude a abouti.

Aussi, la situation/ les meilleures pratiques trouvées sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants est similaire à certaines pratiques trouvées dans d'autres littératures par plusieurs acteurs de protection dans les zones qui n'étaient concernées. Toutefois il s'avère nécessaire de mener une étude assez approfondie du type cas-témoins ou de cohorte (ou étude randomisée) pour vérifier d'avantages les hypothèses causales pour cette recherche.

III. RESULTATS / ANALYSE

3.1. Apport des OBC, RECOPE et ONG sur la protection des enfants et femmes victimes des violences sexuelles

3.1.1. Caractéristiques/Profil des Répondants

Tableau 1: Nombre des personnes ayant participé à l'enquête

Paramètre	OBC, RECOPE, ONG	Encadreur EAE	Autorités locales		Parents et enseignants	
			F	H	F	H
Enquêtés interrogés	70	21	4	44	166	334

Les données ont été collectées auprès d'un échantillonnage représentatif de 639 personnes de profils différents dont les animateurs OBC, RECOPE, ONG ; les encadreurs des EAE, les autorités locales ; les parents des enfants ainsi que les enseignants.

3.1.2. Localisation des structures

Localisation des structures communautaires contactées

Au total nous avons rencontré 70 structures composées des ONG, RECOPE et Organisation à base communautaires (OBC).

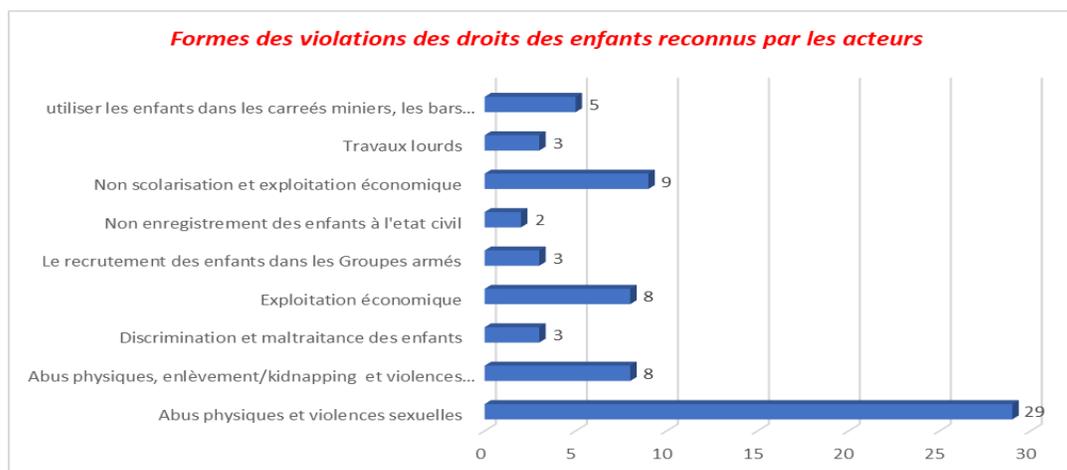
Cartographie d'intervention des acteurs contactés sur terrain.

Il a été ressorti que parmi les acteurs travaillant dans la protection de l'enfance interrogés interviennent dans la province du Sud-Kivu, Tanganyika, Lualaba, Kasai central, Lomami, Nord-Kivu, Kinshasa en RDC.

3.1.3. Différentes formes des violations des droits des enfants auxquelles font face les acteurs en charge de la protection de l'enfant au Sud-Kivu.

L'utilisation des enfants dans les carrés miniers et dans les bars ainsi que la non-scolarisation et l'exploitation économique sont les formes des violations des droits des enfants en plus des abus physiques, meurtres, enlèvement et violences sexuelles, le non-enregistrement des enfants à l'état civil qui occupent le premier rang au Sud-Kivu.

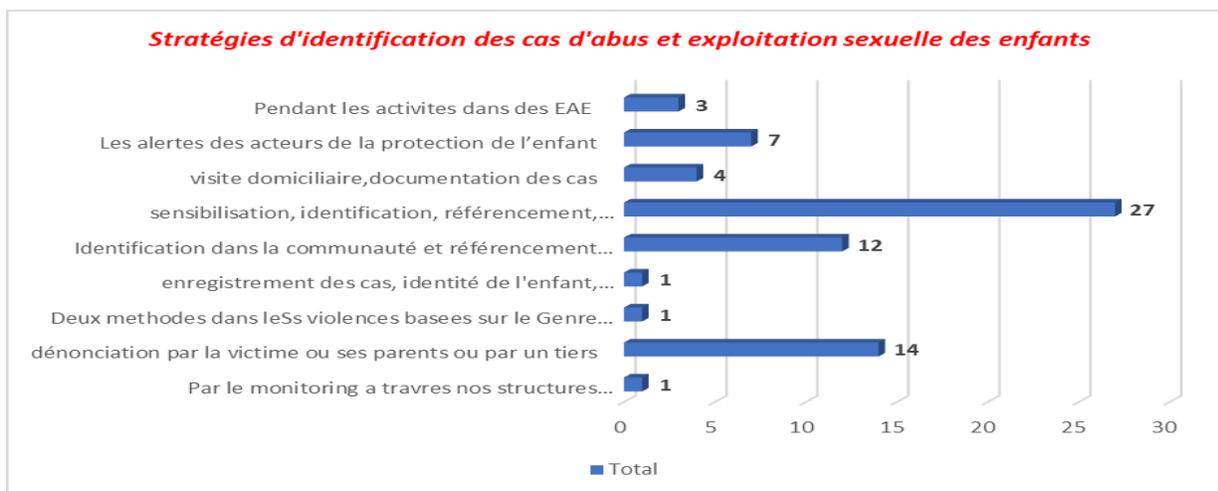
Figure 1: Formes des violations des droits des enfants reconnus par les acteurs contactés selon les axes



3.1.4. Stratégie d'identification des cas d'abus et exploitation des enfants par les acteurs de protection.

Les stratégies d'identification des cas d'abus par les acteurs de protection identifiées sont :

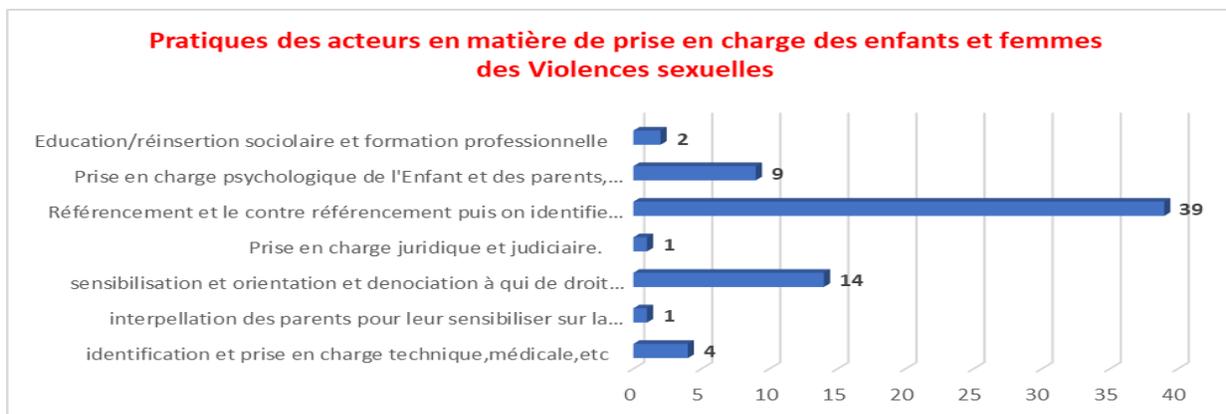
-  Les sensibilisations au cours desquels les cas identifiés sont référés vers les structures de prise en charge
-  Lors de la dénonciation par des victimes, leurs parents/tuteurs ou des tiers
-  L'organisation des activités d'identification dans la communauté par des animateurs/moniteurs de protection ou animateurs des EAE
-  A travers des alertes fournis par d'autres acteurs sur terrain
-  Des visites à domicile, des activités des EAE et d'autres pendant les activités de monitoring de protection dans la communauté.



3.2. APPORT DES ENCADREURS DES EAE

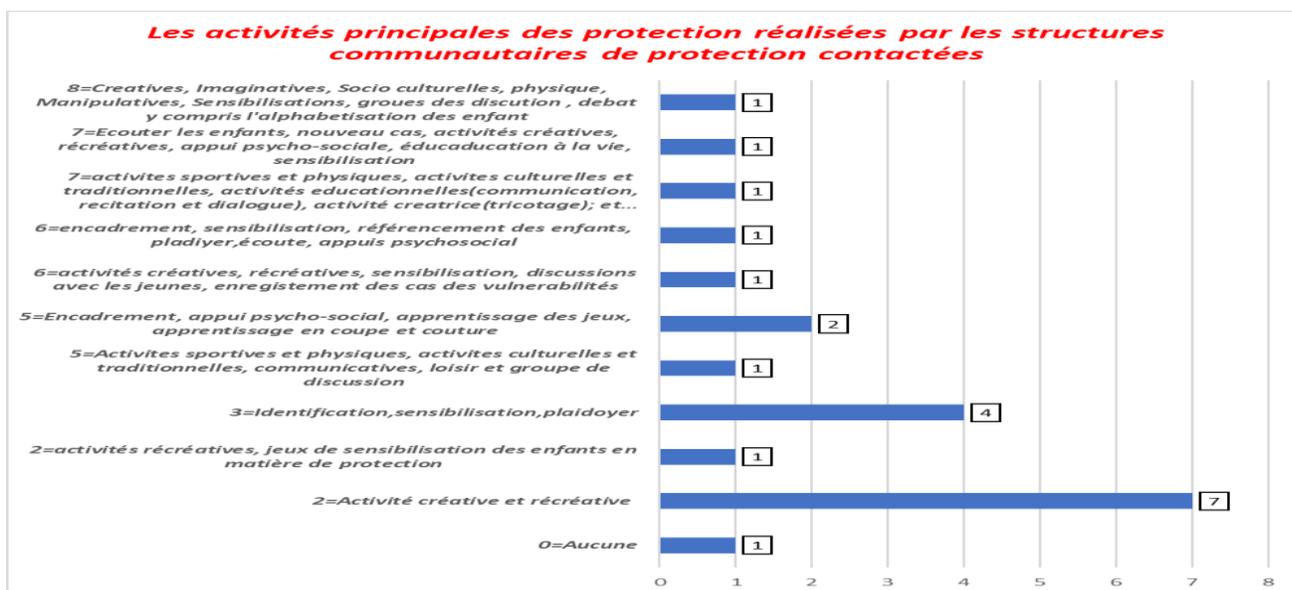
3.2.1. Pratiques des acteurs en matière de prise en charge des enfants victimes des violences faites à l'encontre des enfants.

L'éducation et la réinsertion scolaire des enfants, la formation professionnelle et métier, la prise en charge psychosociale, le référencement et contre référencement des cas identifiés, les sensibilisations, l'identification et la prise en charge médicale, sont les pratiques utilisées par les acteurs contactés pour la prise en charge des enfants victimes de abus et violences sexuelles dans les sites concernés par les enquêtes.



3.2.2. Les principales activités de protection menées dans les EAE

Les principales activités de protection menées par les acteurs contactés sont les activités récréatives et créatives, les activités imaginatives, les activités culturelles (les danses thérapies), les activités physiques, les activités manipulatives, les activités physiques, les activités de sensibilisations communautaires, les groupes de discussions, les débats y compris l’alphabétisation des enfants. Ces activités sont celles organisées dans des structures communautaires de protection qui sont les EAEs.

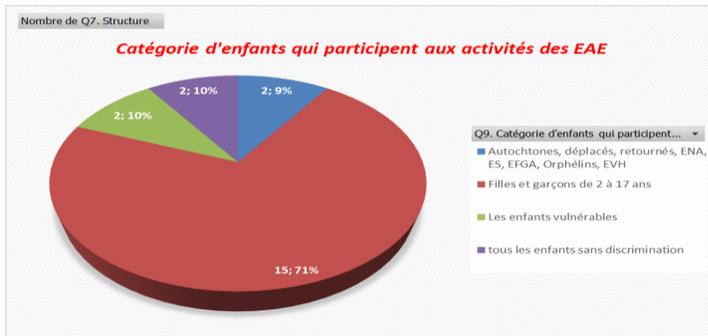


Sur un total de 21 encadreurs des EAE contactés 7 utilisent 2 activités de protection (activités créatives récréatives) ; 4 réalisent 3 activités (Identification, sensibilisation et plaidoyer) ; 2 utilisent 5 activités (sportives et physique, culturelles et traditionnelles, communicatives, loisirs et groupes de discussion) ; 2 utilisent 6 activités, 2 utilisent 7 activités et 1 structures utilisent 8 activités. En nous inspirant de ces réponses fournies par les encadreurs des EAE les points communs sont les activités créatives et récréatives, les activités culturelles et les activités sportives, les sensibilisations des parents ainsi que les activités communicatives.

Les meilleures pratiques en matière d'encadrement des enfants dans les Espaces Ami d'Enfants partent d'abord de la sensibilisation de la communauté pour leur préparation sur la protection des enfants, suivi de la mise en places des Espaces Ami d'Enfants qui intègrent un paquet complet d'activités notamment l'identification des enfants vulnérables, leurs orientation vers les structures de prise en charge spécialisées, la prise en charge psychosociale (activités sportives, activités culturelles, activités récréatives et créatives, les danses thérapie, les activités manipulatives, les groupes de discussions.

3.2.3. Catégorie d'enfants qui participent aux activités dans les EAE

71% des encadreurs des EAE ont affirmé que la catégorie d'enfants qui participent aux activités sont des enfants filles et garçons dont l'âge qui varie entre 2 et 17 ans, tandis que 10% disent que ce sont des enfants vulnérables et 9% disent que ce sont des enfants autochtones, les EAFGA, les ENA, les ES, les orphelins, les enfants déplacés, retournés et les enfants vivants avec handicap. En outre 10% des animateurs des EAE disent que tous les enfants de la communauté sans distinction aucune de qualité, de sexe, d'appartenance culturelle, religieuse ou ethnique participent aux activités des EAE. Le graphique ci-dessous illustre en mieux la représentativité de chaque catégorie d'enfants qui participent aux activités des EAE.

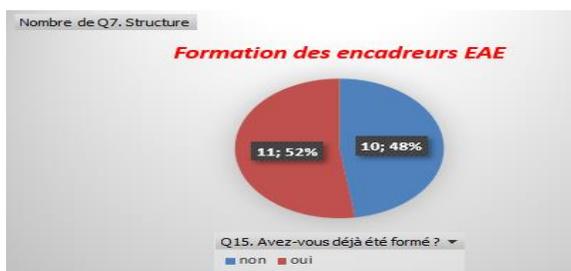


3.2.4. Participation des enfants aux activités des Espaces Ami d'Enfants



52% des encadreurs des EAE contactés dans les 3 sites (Minova, Bunyakiri et Uvira) disent que les enfants filles participent aux activités des EAE comme des enfants garçons tandis que 48% soit 10 encadreurs sur 21 n'ont pas partagé ce même avis. Il s'avère que pour certains Espaces Amis d'Enfants la représentativité des filles est faible tandis que pour d'autres la représentativité des deux catégories d'enfants est égale.

3.2.5. Formation des encadreurs des EAE



Les enquêtes prouvent que 48% des encadreurs des EAE ont été sélectionnés et affectés dans les EAE sans bénéficier d'une quelconque formation tandis que 52% avaient déjà bénéficié d'une formation sur la protection et prise en charge des enfants dans les EAE, les sensibilisation, l'identification des cas de vulnérabilité, etc

3.2.6. Outils utilisés par les encadreurs pour différentes activités dans les EAE

Pour mener des activités de protection dans les EAE, les encadreurs se servent des kits récréatifs composé des footballs, les Kaloke, les cordes à sauter, les tambours, les markers, les cartes, les craies, les poupées, les radios, les ardoise, les balançoires, le kiker, les vareuses, boîte de couleur, fils pour tissage, filet et jeux de sombi et jeu de dame.

3.2.7. Type de prise en charge apportée aux enfants par les encadreurs dans les EAE.

L'identification des cas des vulnérabilités, le référencement des cas, la sensibilisation pour le changement des comportements, le référencement médical pour une prise en charge appropriée, la prise en charge psychosociale, la réinsertion socioéconomique, le référencement pour l'accompagnement juridique ainsi que l'analyse des risque de protection. .

3.2.8. Disposition des documents légaux par des structures communautaires de protection.

Tableau 2: Nombre des structures communautaires disposant des documents légaux octroyés par les autorités locales

Structure	Documents légaux		Total général
	Non	Oui	
EAE et autres asbl intervenant dans la protection	5	14	19

Sur un total de 19 encadreurs des EAE ayant répondu à cette question, 5 soit 26,3% ne disposent pas des documents octroyés par les autorités locales qui leur permettent de mener des activités de protection des enfants dans la communauté. Ce 26,6% des structures communautaires n'impliquent pas les autorités locales dans les activités de protection des enfants au sein de la communauté.

3.3. APPORTS DES AUTORITES LOCALES

3.3.1. Les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfant telles que reconnues par les autorités locales

Tableau 3 meilleures pratiques en matière prévention des violences à l'encontre de l'enfant connue par les autorités locales.

Les meilleures pratiques de protection de l'enfant.	n
Sensibilisation de la population, dénonciation des cas d'abus	14
Réinsertion scolaire et formation des enseignants sur la protection	13
Encadrer les parents et leur octroyer des AGR	5
Juger les auteurs d'abus et exploitation des enfants/Mettre la main sur les auteurs d'abus et viol	16
Total général	48

Pour les leaders communautaires, les meilleures pratiques de protection consistent à juger les auteurs d'abus et exploitation des enfants, sensibiliser la communauté sur la dénonciation des abus, assurer la réinsertion scolaire aux enfants et leur octroyer les AGR pour ceux qui ne sont plus en âge scolaire. Ces pratiques diffèrent d'une zone de santé à une autre.

3.3.2. Point de vue des autorités locales par rapport aux actions de protection menées par des acteurs dans leurs communautés.

Selon les leaders communautaires, il ne suffit pas de s'arrêter aux sensibilisations mais plutôt renforcer le suivi sur le changement des comportements de la communauté en matière de protection de l'enfant. A ce propos s'ajoute le renforcement des structures communautaires de protection et punir les auteurs d'abus.

3.4. APPORTS DES PARENTS ET ENSEIGNANTS

Tableau 4: Connaissance des parents sur les lois portant protection de l'enfant

Connaissances des lois portant protection de l'enfant	Féminin	Masculin	Total
Non	50	66	116
Oui	115	269	384
Total général	165	335	500

Au total 76% des personnes enquêtées ont des connaissances sur les lois portant protection de l'enfant. Les plus citées ont été la convention relative aux droits des enfants, la charte africaine des droits et bien être de l'enfant (CADBE) ; la loi portant protection de l'enfant (LPE) ; la loi sur les violences sexuelles, le code de la famille, la constitution de la RDC à son article 72, la loi 13/16 du code pénal portant protection de l'enfant, non enregistrement des enfants dans les groupes armés, loi 008/2006, etc.

3.4.1. Obstacles aux bonnes pratiques de protection de l'enfant dans la province du Sud-Kivu,

Bien qu'il y ait des meilleures pratiques des préventions applicables au niveau communautaires, cela demeure à faible proportion, ainsi, pour les leaders communautaires, la faible implication de la communauté dans la définition des besoins en protection peut entraver les meilleures pratiques de protection. Mais il se présente des spécificités dans chaque site soit dictées par les normes traditionnelles où les priorités de paix par rapport à la justice, d'où la non dénonciation des auteurs d'abus, les arrangements à l'amiable par les parents à Minova; les manque d'appropriation des actions par les membres de la communauté, la pauvreté de parents à supporter les couts de justice, de scolarité de leurs enfants, les normes culturelles qui subjuguent les droits de l'enfant/fille, l'ignorance des lois qui promeuvent les droits des enfants, l'insécurité, le manque de changement de comportement ainsi que l'absence d'un cadre de collaboration entre les autorités locales et les acteurs de protection constituent un obstacle à la réalisation des meilleures pratiques de protection dans la province du Sud-Kivu en RDC. Il a été relevé dans certaines contrées de Minova, que le comportement des communautés face aux cas d'abus des enfants (surtout abus sexuels) sont influencés pas la personnalité, la famille, les moyens financiers, ou même les positions des auteurs. Ces derniers peuvent aller jusqu'à payer en monnaie à la famille de la victime ou même à la prendre en épouse pour garder un sens de paix.

Meilleures pratiques en matière de prévention des violences à l'encontre de l'enfant.

Tableau 5 Classification des meilleures pratiques en matière de prévention des violences à l'encontre des enfants au Sud-Kivu en RDC pratiquée selon les cibles enquêtées.

N°	Problème de protection identifié	Meilleures pratiques	Type	Stratégies	Lien avec les stratégies INSPIRE
1	Enfants affectés psychologiquement par les conséquences du COVID-19, déplacement de population, activisme des groupes armés/insécurité, inondations, etc. (effet psychologique).	<u>Salle de classe, EAE par excellence</u> : Promouvoir les salles de classe dans les écoles comme des Espaces Amis des Enfants par excellence en équipant, en formant les enseignants sur le soutien psychosocial, la protection de l'enfance, le mécanisme d'orientation. En effet, un enseignant doit incarner un deuxième parent de l'enfant capable d'identifier les besoins de l'enfant et de proposer des réponses	Meilleure pratique	Parténariat de localisation	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		<u>Les travailleurs para-sociaux pour une réponse adaptée aux besoins de protection des enfants</u> : Impliquer les para-sociaux dans le cadre de l'accompagnement des enfants même au-delà des espaces scolaires.	Meilleure pratique	Parténariat de localisation	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		<u>Accompagnement psychosocial et de santé mentale</u> : Suivi individuel de la situation de chaque enfant en classe et suppression totale de la torture et des problèmes psychosociaux dans certaines écoles appuyé par la formation des enseignants sur les thèmes clés de la protection et de la prise en charge psychosociale. Certains enfants dont la situation nécessite une prise en charge spécialisée sont orientés vers d'autres structures d'accueil au niveau communautaire.	Stratégie de prévention	Parténariat de localisation	Mise en œuvre et application des lois
2	Mauvaise inscription des enfants à l'état civil	<u>Droit à l'enregistrement dans les zones isolées</u> : Enregistrement des enfants au bureau communal de l'Etat par procuration (structures de santé - Bureau de l'état civil) dans les zones reculées où il est logistiquement difficile de s'inscrire dans les délais impartis. Les infirmières sont habilitées à remplir le formulaire reçu de l'agent de l'État à chaque accouchement réussi. L'agent de l'Etat retire les formulaires à un moment donné sans que les parents affaiblis, la plupart du temps la mère, aient à parcourir de longues et dangereuses distances pour faire enregistrer leurs enfants. Cette pratique permet un accès égal aux actes de naissance et au droit à l'identité. Cette pratique vise à éviter de créer un précédent pour de futurs conflits d'identité qui ont vu la RDC payer un coût humain énorme de guerres sans fin.	Stratégie de prévention	Plaidoyer	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants

3	Mauvaise connaissance et application des lois relatives aux droits de l'enfant.	<u>Application de la loi</u> : vulgarisation des lois relatives à la protection des enfants (diffusion dans les différentes langues locales afin d'assurer une meilleure compréhension et l'utilisation dans le processus de changement de comportement envers les communautés de protection).	Stratégie de prévention	Fertilisation croisée	Mise en œuvre et application des lois
		<u>Sensibilisation active et bidirectionnelle</u> : A travers les radios communautaires utilisant des messages de protection de l'enfance, d'éducation, de cohésion sociale pour la consolidation de la paix en référence aux thèmes des lois et protocoles et privilégier directement les retours d'expérience (recueillir les avis des auditeurs par rapport aux thèmes de protection abordés).	Stratégie de prévention	Communication des risques et engagement communautaire (CREC)	Environnements sûrs
		<u>Facilitation des interactions au niveau communautaire</u> : Mise en place de clubs de jeunes surtout là où les médias (radio, télévision) n'existent pas : afin de permettre des interactions au niveau communautaire sur des questions liées aux droits de l'enfant.	Stratégie de prévention	Communication des risques et engagement communautaire (CREC)	Environnements sûrs
4	Faible capacité technique et financière des structures communautaires ainsi que des animateurs communautaires à apporter des réponses adaptées aux besoins de protection des enfants.	<u>Transfert de compétences vers les OCB / CPCN, (localisation)</u> : Les ONG internationales, les agences des Nations Unies intensifient leur collaboration avec les OBC dans les zones du projet, ce qui renforce encore l'implication communautaire au plus bas niveau, l'autocontrôle permanent pour la continuité des réponses aux les besoins immédiats des enfants aux bons endroits et aux bons moments.	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		<u>Implication des autorités locales dans toutes les phases de l'autonomisation des OCB/CPCN</u>	Meilleur entraînement	Renforcement économique	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		<u>Localisation</u> : Le recrutement local d'animateurs/travailleurs sociaux contribue à la pérennité des activités de protection de l'enfance et au transfert des compétences locales. Le recrutement se fait dans les communautés. Certains de ces animateurs communautaires (femmes et hommes) sont issus d'organisations locales et de structures communautaires grâce à un processus bien défini lié à leur expérience ou aux besoins de capacité.	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants

5	Association et utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés (CAAFG).	<u>Implication des autorités dans le processus de vérification de la séparation des enfants des groupes armés</u> : La signature conjointe du rapport de vérification et la clôture de la session par l'autorité locale sont fortement encouragées et à reproduire.	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		Coordination de tous les acteurs du processus DDR (démobilisation, désarmement et réintégration) pour garantir qu'un ensemble complet de soutien significatif est fourni pour leur permettre de s'engager avec confiance dans leur cheminement vers l'autonomie.	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		Intégrer/axer l'accompagnement des parents d'enfants libérés des forces et groupes armés (Relance économique).	Stratégie de prévention	Renforcement économique	Accompagnement des parents et tuteurs d'enfants
		<u>Contribution à la stabilité des enfants les plus vulnérables ainsi que ceux libérés des forces et groupes armés à travers le processus DDR de l'enfant</u> : fournir aux enfants démobilisés des installations légales et standardisées pour accélérer leur résilience. L'installation peut prendre la forme de certificats de vulnérabilité pour une durée de 2 ans (exonération fiscale).	Meilleure pratique	Renforcement économique	Éducation et compétences pratiques
		<u>Le rôle de Recope / CPCN (Département Social) dans la démobilisation / séparation des enfants dans les AG</u> : Systématiser la mise en place de CPCN formés, équipés et appuyés dans les lieux où ils n'existent pas pour faciliter les contacts avec les groupes armés pour libérer les enfants prétendument associés et/ ou utilisés par des groupes armés en violation de leurs droits.	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Services de contrôle et d'assistance
		Prise en charge des Enfants Non Accompagnés (UC), CAAFG, Orphelins et Autres Enfants Vulnérables (OEV) par les Familles d'accueil de transition (TFF) conformément aux directives et code de conduite signés avant le placement de l'enfant	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Services de contrôle et d'assistance
		Dans certaines zones où l'accès à l'information est difficile et la sécurité non garantie pour les membres du CPCN et les acteurs humanitaires, mettre en place des points focaux (multisectoriels) qui alertent tous les cas d'abus/formes de violence.	Stratégie de prévention	Partenariat de localisation	Mise en œuvre et application de la loi

		<u>Gestion communautaire efficace et plus rigoureuse des plaintes (Communauté protectrice)</u> : Mise en place de comités incluant les instances pour le suivi, l'identification et la gestion des plaintes ainsi que le retour d'information à la communauté dans la mise en œuvre des projets (numéro vert, boîte à suggestions, etc.).	Stratégie de prévention	Partenariat de localisation	Mise en œuvre et application de la loi
		Intégration de la dimension genre dans les activités de protection (vérification des présomptions CAAFG, UC, OVC) et dans le processus de gestion des dossiers de protection de l'enfance par les acteurs de la protection	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Normes et valeurs
		<u>Masculinité positive</u> : le Groupe Thérapeutique Masculin (GTM) initié par des hommes sensibilisés aux risques liés aux VBG vis-à-vis des femmes et des filles pour répondre aux besoins de prévention et de réponse (psychologique et référence). Le travail de ces hommes contribue à la réduction de la violence au sein de leur foyer et au niveau communautaire.	Meilleure pratique	Fertilisation croisée	Normes et valeurs
		<u>Normes positives</u> : Formation sur la protection, la masculinité et la féminité positives ainsi que la transformation de certaines normes inadéquates qui ne font pas progresser la protection des enfants.	Stratégie de prévention	Fertilisation croisée	Normes et valeurs
7	Faible capacité économique et technique pour faciliter la coordination et la complémentarité dans la réponse aux besoins imminents de protection de l'enfance.	<u>Pérennité</u> : Appui au RECOPE en AGR, mise à disposition de moyens de rapportage et renforcement des capacités multidimensionnelles, faciliter la coordination avec les autres structures des communautés de protection au niveau villageois (tenue de réunions mensuelles sans la participation des acteurs humanitaires), partage du rapport avec la direction des services sociaux, en vue d'apporter des réponses aux cas d'enfants touchés et dans le besoin (soit par référence et accompagnement direct par l'une ou l'autre structure).	Meilleure pratique	Renforcement économique	Revenu et autonomisation économique
		<u>Fertilisation croisée</u> : En fonction des besoins exprimés par les organisations membres du GPTE, et en fonction de l'expertise disponible, les organisations membres s'appuient mutuellement sur des questions transversales sur la protection de l'enfance. Ce renforcement des capacités est prévu soit lors des réunions de coordination / soit lors de réunions extraordinaires selon les besoins. Ces transferts de compétences contribuent à la capacité technique de répondre aux	Meilleure pratique	Fertilisation croisée	Services de contrôle et d'assistance

		besoins des enfants à risque et des personnes affectées. Il a été collectivement convenu qu'aucun acteur seul n'a les capacités d'apporter une réponse multisectorielle à une communauté donnée dans une zone donnée.			
		<u>Planification et coordination conjointes</u> : Réunions de coordination des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance pour l'harmonisation des approches et la sensibilisation commune, l'identification, la documentation de référencement, le suivi des cas, le plaidoyer, les évaluations des besoins ainsi que la planification des activités de suivi.	Meilleure pratique	Fertilisation croisée	Services de contrôle et d'assistance
		<u>Prise en charge et orientation des dossiers</u> par les autorités traditionnelles et administratives (avec outils) vers les services de l'État et/ou les structures communautaires spécialisées et les acteurs humanitaires ayant la capacité d'intervenir et d'assurer le suivi et l'accompagnement. Il est nécessaire de systématiser la stratégie afin de renforcer la culture communautaire protectrice.	Stratégie de prévention	Partenariat de localisation	Services de contrôle et d'assistance
8	Faible accès des enfants aux services sociaux de base et à l'information pour le changement de comportement	<u>Durabilité</u> : Implication de catégories spécifiques de communautés (ayant des besoins spécifiques, par exemple les pygmées, les personnes vivant avec un handicap, les albinos, etc.) dans la définition des besoins de protection et leur hiérarchisation.	Meilleure pratique	Partenariat de localisation	Services de contrôle et d'assistance
9	Maltraitance des enfants et risques communautaires	<u>Réduction des risques de protection communautaire</u> : Etablissement et partage avec la communauté humanitaire ainsi qu'avec les autorités locales de plans de réduction des risques communautaires dans les communautés à haut risque (CRRP). Ces plans définissent les risques de protection prioritaires avec leurs causes potentielles, leurs conséquences, le plan de réponse de la communauté, les délais de mise en œuvre et les rôles et responsabilités dans le suivi. Ce plan est rendu public et comprend des options pour les cas d'urgence.	Stratégie de prévention	Partenariat de localisation	Services de contrôle et d'assistance

CONCLUSION

Au terme de cette étude sur les meilleures pratiques et stratégies de prévention des violences contre les enfants en RDC, l'objectif global de cette recherche est de comprendre les meilleures pratiques et stratégies effectives existantes auxquelles les membres du SGTPE font recours dans différentes provinces de la RDC.

Au regard des objectifs assignés et après analyse des données recueillies, les formes de violence à l'encontre des enfants qui sont apparues communément incluent les meurtres, enlèvements d'enfants, non-enregistrement d'enfants à l'état civil, recrutement d'enfants dans des groupes armés, mariages précoces, l'utilisations des enfants dans les carrés miniers, exploitation économiques, abus physiques, ...

La connaissance et l'application des lois sur la protection de l'enfance sont apparues comme l'une des lacunes importantes dans les communautés. En effet, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC : Convention on the Rights of the Child, the African Charter on the Rights and Welfare of the Child) ; la loi sur la protection de l'enfance (CPA : Child Protection Act) ; la loi sur les violences sexuelles, le code de la famille, la constitution de la RDC en son article 72, la loi 13/16 du code pénal sur la protection des enfants, le non-enregistrement des enfants dans les groupes armés, la loi 008 / 2006, ont été répertoriés parmi les domaines des besoins d'attention de la communauté des acteurs de la protection et devrait continuer à mériter des efforts si la courbe de la violence contre les enfants en RDC doit s'aplatir.

Il est clairement apparu que les acteurs valorisaient l'importance des activités organisées dans les EAEs et soulignaient la nécessité de passer progressivement aux écoles comme EAE par excellence parmi d'autres bonnes pratiques. Une telle école intégrerait des activités créatives et récréatives, des activités culturelles et sportives, la sensibilisation des parents ainsi que des activités de communication ; référence des cas pour soins médicaux, soins psychosociaux, référence pour soutien juridique ; réinsertion socio-économique, tous menés par des enseignants qualifiés pour agir puissamment comme modèles pour les enfants.

En outre, les meilleures pratiques reproductibles constatées par les membres du SGTPE (RECOPE, OBC et ONG ; superviseurs des EAE, autorités locales ainsi que les enseignants et les parents en charge des enfants en termes de prise en charge) de trois provinces de la RDC dominées par le contexte humanitaire, comprennent mais ne sont pas limités à la coordination et planification conjointes des activités, fertilisation croisée, sensibilisation active et bidirectionnelle sur la protection, pérennité des actions à travers le RECOPE/CPCN, transformation des normes, gestion des plaintes au niveau communautaire, transfert de compétences aux OBC pour pérenniser les actions, plaidoyer sur le droit à l'enregistrement des enfants dans les zones isolées, l'intégration de la dimension genre dans les activités de vérification des présumées CAAFG et de protection transversale, la mise en place de comités d'alerte ou de dénonciation pour les cas de VBG et violation des droits de l'enfant, la promotion des salles de classe comme EAE par excellence et la mise en place des travailleurs parasciaux en contexte extrascolaire, la prévention des risques avec la mise en place et le partage des CRRP, l'implication des autorités dans le processus de vérification de la séparation des enfants des groupes armés et dans les activités de réinsertion socio-économique, le renforcement de la loi, la masculinité positive, le soutien psychosocial et la santé mentale et gestion des cas à travers la référence du dossier de protection, etc.

Ainsi, l'implication de tous les acteurs de la protection dans la mise en œuvre des projets liés à la protection de l'enfance avec la participation active des communautés est et reste la clé du succès dans la mise en œuvre des stratégies de prévention pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants dans le domaine humanitaire.

Dernier point mais non le moindre, cette recherche n'est pas seulement un article ou un autre document ajouté à de nombreuses recherches effectuées dans ce domaine, mais c'est surtout un appel à l'action de tous les acteurs actifs pour prêcher par l'exemple en ne réinventant pas la roue dans le contexte d'urgence où sauver des vies est essentiel. Les meilleures pratiques et stratégies rapportées, vérifiées, validées et approuvées collectivement valent la peine d'être reproduites dans nos zones d'action. Leur mise en œuvre doit être alignée sur les stratégies clés qui ont émergé, y compris les partenariats localisant qui mettent l'accent sur la nécessité d'impliquer les communautés de base afin qu'elles puissent passer de l'ancienne norme qui est « ce que vous faites pour nous sans nous, vous le faites contre nous » à la nouvelle normalité « Faites pour nous, avec nous, par nous et progressivement sans vous ». C'est le modèle de localisation de Street-Child que les acteurs doivent adopter pour un impact vraiment durable dans la protection de l'enfance. Les stratégies incluent également la nécessité d'une communication des risques à grande échelle et d'un engagement communautaire ainsi que

d'une fertilisation croisée impliquant toutes les parties prenantes dans leur contexte. C'est ici l'endroit pour valoriser et cristalliser les normes positives qui sont localisées pour éviter de changer les valeurs locales de travail et valeurs positives par des valeurs importées qui ne sont pas comprises comme telles dans le contexte africain ou congolais (l'exemple collectivement mentionné comprend l'homosexualité, ...). De toute évidence, cela nécessite un investissement dans l'autonomie de la communauté sous forme d'autonomisation économique et de plaider pour des changements positifs dans les politiques qui soutiennent les droits des enfants et des femmes et donnent de l'espace à un environnement où il est bon d'être un enfant ou une femme.

6. RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISES

Recommandations

Tableau 6 Principales recommandations formulées par les autorités locales pour améliorer les actions de prévention et stratégies mise en œuvre dans la protection des violences à l'encontre des enfants au Sud-Kivu en RDC.

Étiquettes de lignes	Adressées à/au	Responsable de la mise en œuvre
Dans la mesure du possible et selon le contexte, encourager et prioriser la réplication de ces bonnes pratiques et Stratégies par les acteurs dans l'Est de la RDC, sauf lorsqu'il y a des approches plus innovantes.	Partenaires Financiers/ONG	GTPE
Soutenir sur une base annuelle un atelier de fertilisation croisée de deux à trois jours où les acteurs de la protection de diverses provinces ou de l'Est de la RDC se rencontrent pour évaluer la force de ces pratiques dans leur contexte et apprendre les uns des autres.	Street-Child et autres ONGI	GTPE
Fournir aux acteurs intervenant dans la lutte contre les violences et/ou abus des enfants, des fournitures, appareils important et moyen de transport, multiplication des formations à tous	Partenaires Financiers/ONG	GTPE
Intensifier les mesures de sensibilisation et vulgariser la loi portant protection de l'enfant	ONG/ONGD, DIVIGENRE et DIVAS	GTPE
Intensifier le plaidoyer pour l'effectivité de la gratuité de l'enseignement et crée des emplois en faveur des nationaux	ONG/ONGI et MINISTRE DE L'EPST	Gouvernement
Appuyer l'implantation du Tribunal Pour Enfant dans les territoires/villes où il n'existe et/ou est non opérationnel.	Ministère de la justice Congolaise	GTPE
Réhabilitation des structures sociales en vue de renforcer l'accès des enfants aux services sociaux de base (école, centre, des OBC) tout en renforçant des capacités et appui en fournitures)	Partenaires de protection et éducation/Partenaire financiers	GTPE
Appuyer le renforcement des capacités, initiation des autorités qui travaillent en matière de protection des enfants.	Partenaires de protection/partenaires (ONG/ONGD, DIVIGENRE et DIVAS).	GTPE
Tenir compte de la cartographie des interventions et implication des leaders communautaires dans la définition des besoins et le ciblage des bénéficiaires	Partenaires de protection/partenaires (ONG/ONGD, DIVIGENRE et DIVAS).	GTPE

Former les encadreurs des enfants dans les EAE (Formation et Motivation)	Partenaires protection/partenaires ONG/ONGD	de	GTPE
Impliquer les autorités locales dans la mise en œuvre des différents projets	Partenaires protection/partenaires ONG/ONGD	de	GTPE
Renforcer les capacités des membres des structures communautaires et leurs doter des moyens (localisation).	GTPE		CLUSTER PROTECTION
Renforcer les formations aux enseignants, PNC, encadreurs EAE, RECOPE sur les principes humanitaires de base	GTPE		OCHA
Renforcer et mettre en place là où cela n'existe pas et appuyer un cadre d'échange (coordination) sur la PE au niveau locale	GTPE		CLUSTER PROTECTION
Organiser des débats et échanges d'expériences entre les acteurs de la protection et la communauté, formation des leaders locaux	Partenaires protection/partenaires ONG/ONGD	de	GTPE

Au vu de ce qui précède, les organisations/acteurs actifs de protection des enfants travaillant dans des zones difficiles devraient bénéficier d'un accompagnement adapté afin de renforcer leurs stratégies au niveau communautaire et institutionnel pour la pérennité des actions et l'appropriation à la base. Aussi, l'enfant étant au centre de toutes les problématiques, promouvoir ses droits à travers les activités appropriées à son développement.

Leçons apprises

L'étude a reçu un soutien massif de tous les participants, y compris les organisations communautaires, les ONG, les superviseurs des EAE, les parents et les enseignants en charge des enfants et les autorités locales qui ont fourni des réponses aux questions posées.

Les questions étant adaptées au contexte de l'environnement et reflétant les stratégies contenues dans le manuel INSPIRE ; cette étude a réussi à collecter les données pertinentes par rapport à la protection de l'enfance et que pour certains participants à l'enquête, la cartographie a permis de comprendre que les mêmes bonnes pratiques que celles énoncées dans l'étude sont mises en œuvre dans la grande partie du pays (RDC) .

La présentation des résultats finaux a bénéficié de la contribution active des participants de plusieurs acteurs de la protection des provinces de Kinshasa, de l'Ituri et du Nord Kivu lesquels acteurs ont des activités à travers le pays et ils avaient significativement contribué aux résultats en termes de leur généralisation qui restent pertinents et bénéfique dans le contexte humanitaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Krug E.G. et coll. (sous la direction de). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002

ONUDUC, Planification de la mise en œuvre des Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale Liste de contrôle, New York, 2015.

Unicef, Unite for Children, exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'ouest et du centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)., 2008.

Unicef/Union interparlementaire, éliminer la violence à l'encontre des enfants, guide à l'usage des parlementaires N° 13 – 2007.

WHO, 2021. <https://www.who.int/fr/news/item/11-07-2016-new-strategies-to-end-violence-against-children>, consulté le 30-04-2021 à 9h55'.

World Health Organization, Manuel INSPIRE, Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, 2016.

ANNEXE I. THEMATIQUES ABORDEES DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Thématique clé en lien avec la protection de l'enfant abordé au Sud-Kivu dans les zones enquêtées
Sensibilisation, identification, orientation, monitoring des données et alerte
DDR Enfant, lutte contre les mariages précoces et les violences sexuelles et basées sur le genre.
Assistance juridique et judiciaire ainsi que psychosociale, référencement médical
Education (parrainage scolaire des enfants orphelins, enfants issus du viol, enfants séparés et enfants non accompagnés, Sensibilisation sur l'enregistrement des enfants à l'état civile pour prévenir le risque d'apatridie suivi de l'accompagnement des
IDTR, éducation et lutte contre les abus sexuels
EAFGA, ENA-ES, Enfants en situation difficile
Protection transversale, LPT, VBG etc.
Réinsertion/Réintégration
Prévention de la violence à l'encontre de l'enfant
Droits humains
Enregistrement des naissances à l'Etat civil, nutrition, vulgarisation des lois portant sur la protection de l'enfant
Lutte contre la discrimination des enfants pygmées et albinos
Lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants
Autonomisation
Réinsertion économique, Renforcement de liens de des enfants dans la communauté
Enfant en situation difficile, Enfant handicapé physique et mental, Enfant en conflit avec la loi, Enfant de la rue et Enfant dans la rue, les EAFGA, ENA
Lutte contre toutes les formes de maltraitance de l'enfant
Prévention protection et défense des droits de l'enfant
Émission et sport sur la protection et lutte contre les violences sexuelles
Droits et devoirs de l'enfant
Formation, alphabétisation
Formation des structures, documentation et réponses

ANNEXE II. QUELQUES RESULTATS SUPPLEMENTAIRES

4.1. Paramètres sociodémographiques des parents enquêtés

Tableau 7: Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées (parents et enseignants).

Paramètres	Féminin		Masculin		Total	
	n	%	n	%	n	%
Age						
10 -20 ans	1	0,2	4	0,8	5	1
20 -30 ans	48	9,6	64	12,8	112	22,4
30 - 40 ans	54	10,8	93	18,6	147	29,4
40 - 50 ans	33	6,6	94	18,8	127	25,4
50 - 60 ans	16	3,2	57	11,4	73	14,6
60 - 70 ans	8	1,6	15	3	23	4,6
70 - 100 ans	4	0,8	4	0,8	8	1,6
Non renseigné	1	0,2	4	0,8	5	1
Etat Civil						
Divorcé/Séparé	6	1,2	5	1	11	2,2
Marié	131	26,2	301	60,2	432	86,4
Veuf/ve	13	2,6	5	1	18	3,6
Célibataire	15	3	24	4,8	39	7,8
Profession						
Sans emploi	7	1,4	10	2	17	3,4
Emploi formel	60	12	204	40,8	264	52,8
Emploi informel	98	19,6	121	24,2	219	43,8
Taille de ménages						
0-5	44	8,8	77	15,4	121	24,2
6 à 10	112	22,4	215	43	327	65,4
Plus de 10	9	1,8	43	8,6	52	10,4
Nb d'enfants en âge scolaire						
1 à 5 enfants	125	25	243	48,6	368	73,6
6 à 10 enfants	24	4,8	67	13,4	91	18,2
Aucun	15	3	24	4,8	39	7,8
Plus de 10 enfants	1	0,2	1	0,2	2	0,4
Total général	165	33	335	67	500	100

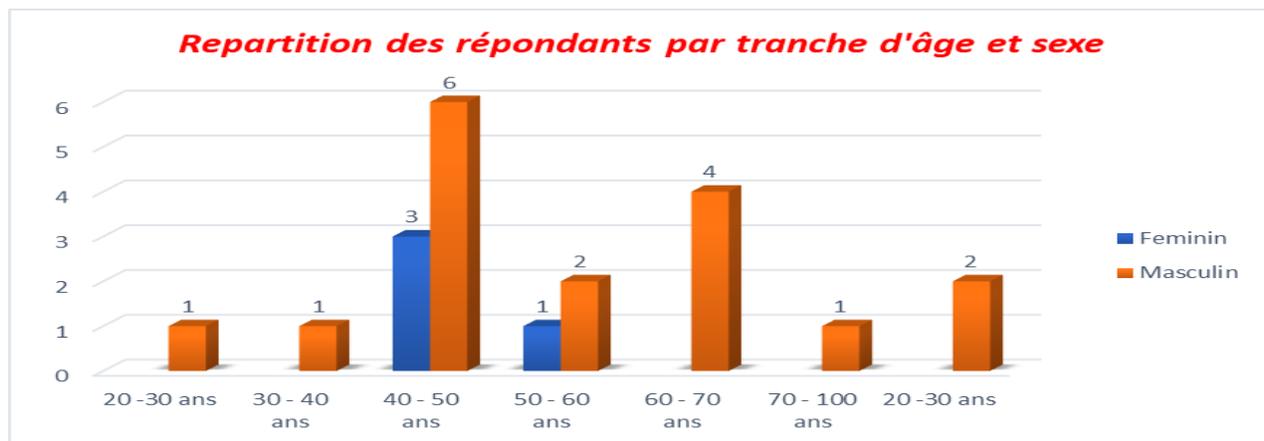
Sur un total de 500 personnes contactées, 165 soit 33% étaient des femmes et 335 soit 67% sont des hommes dont 86,4% sont des mariés avec une taille de ménage de 6 à 10 personnes pour 65,4% des ménages et 73,6% ont 1 à 5 enfants en âge scolaire.

3.5. Profil des autorités locales

3.5.1. Age et sexe des autorités locales contactées

La tranche d'âge des autorités locales contactées se situe entre 40 et 50 ans [42,8%] dont 14,2 % pour les femmes et 28,5% pour les hommes ; tandis que la tranche d'âge de 60-70 ans représente 19% des hommes et celle de 20-30 ans représente 9,5%. Les femmes étaient faiblement représentées soit 19% contre 81% d'hommes. Les jeunes femmes n'étaient pas représentées dans la catégorie des autorités locales.

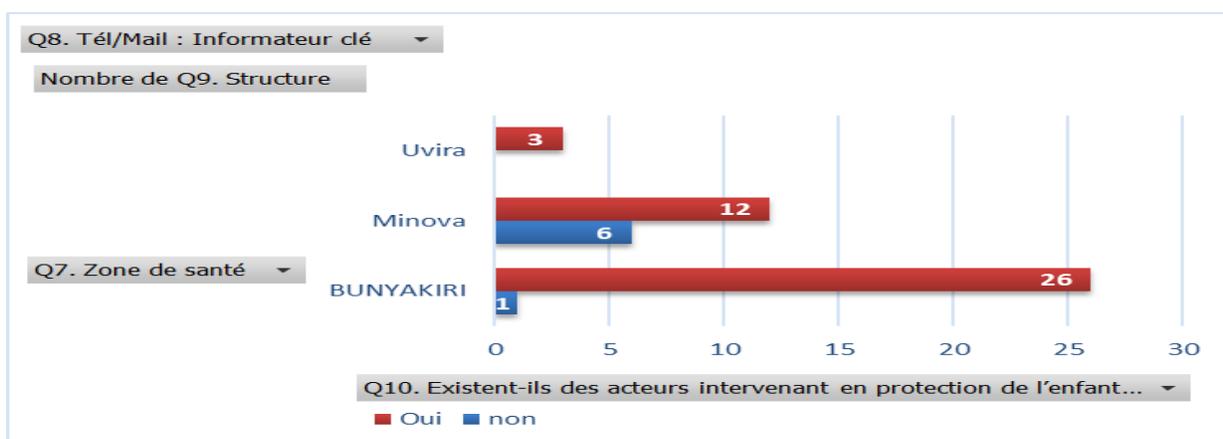
Figure 2: Age et Sexe des autorités locales



3.5.2. Connaissances des acteurs de protection par les leaders locaux et implication des leaders communautaires dans les activités de protection.

Les autorités locales ont reconnu l'existence des acteurs de protection dans les zones d'intervention où se déroulent la recherche et que l'implication des leaders communautaires est visible dans certaines communautés dans le domaine de protection de l'enfant.

Figure 3: Connaissance des acteurs de protection par les leaders communautaires



3.5.3. Niveau de satisfaction des autorités locales des interventions apportées par des acteurs de protection de l'enfant.

5

Ce graphique montre que 75% (36 personnes sur 48 contactées) ne sont pas satisfait des certaines interventions de protection menées par les acteurs dans leurs entités.

Figure 4: Niveau de satisfaction des autorités locales par rapport aux interventions

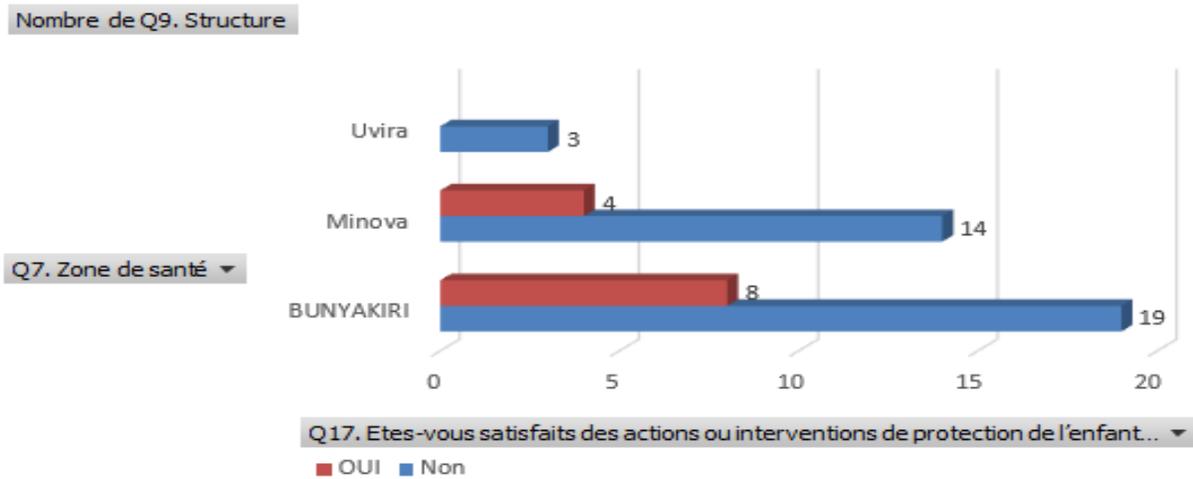


Figure 5: Les outils utilisés par les encadreurs dans les EAE

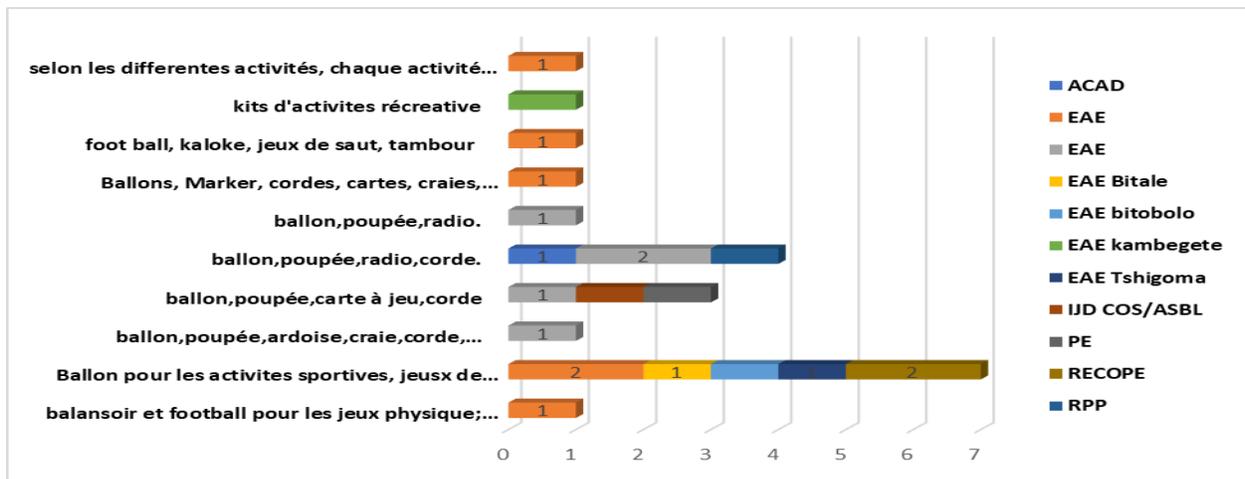


Figure 6: Type de prise en charge apportée par les encadreurs des EAE

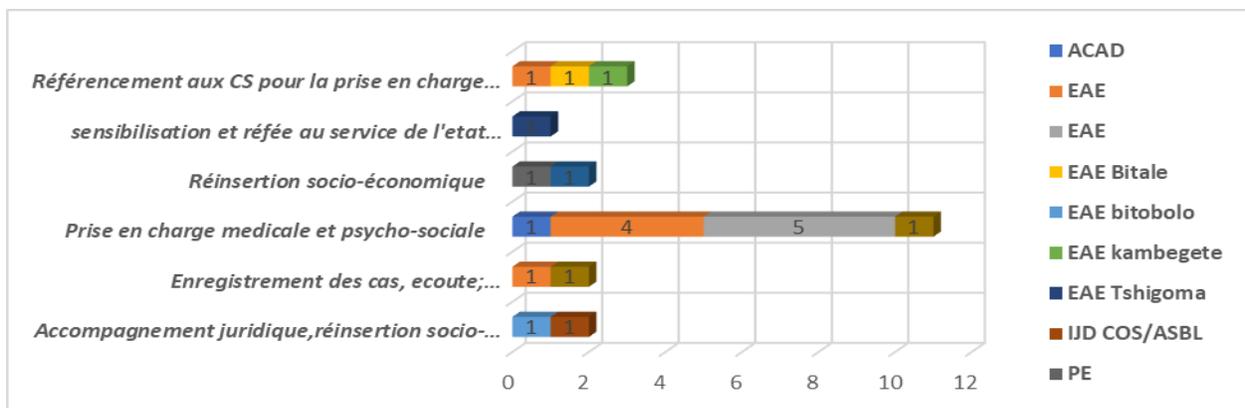


Figure 7: Point de vue des autorités locales sur les interventions des acteurs de protection

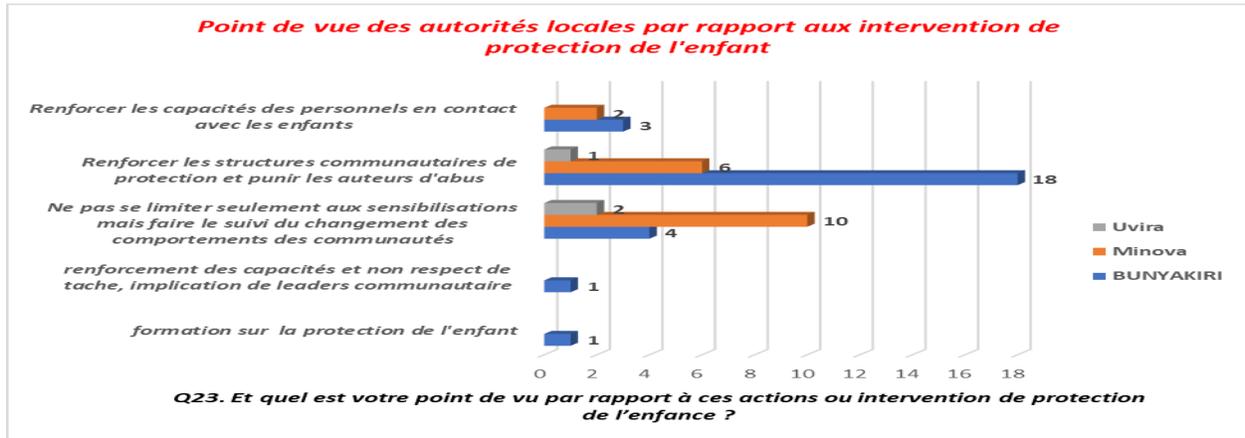


Figure 8: Lois connues par les parents

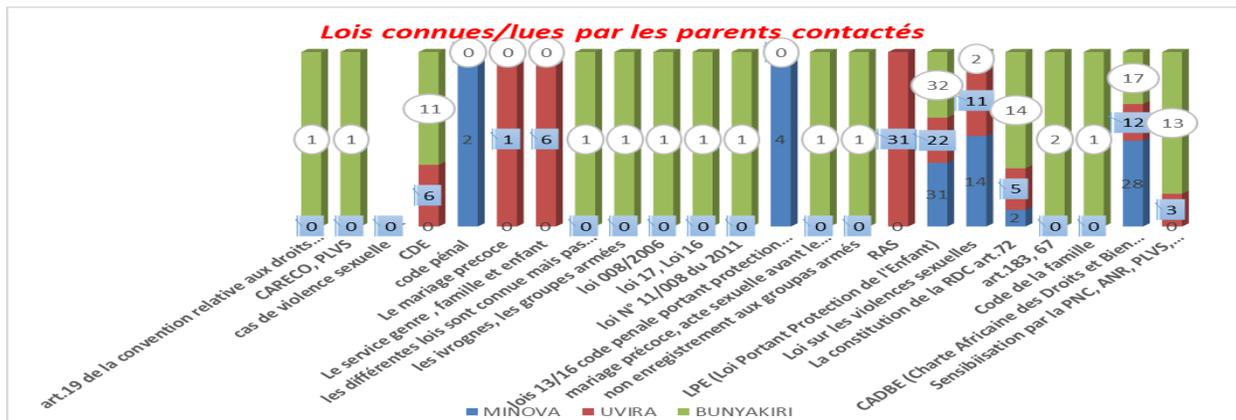
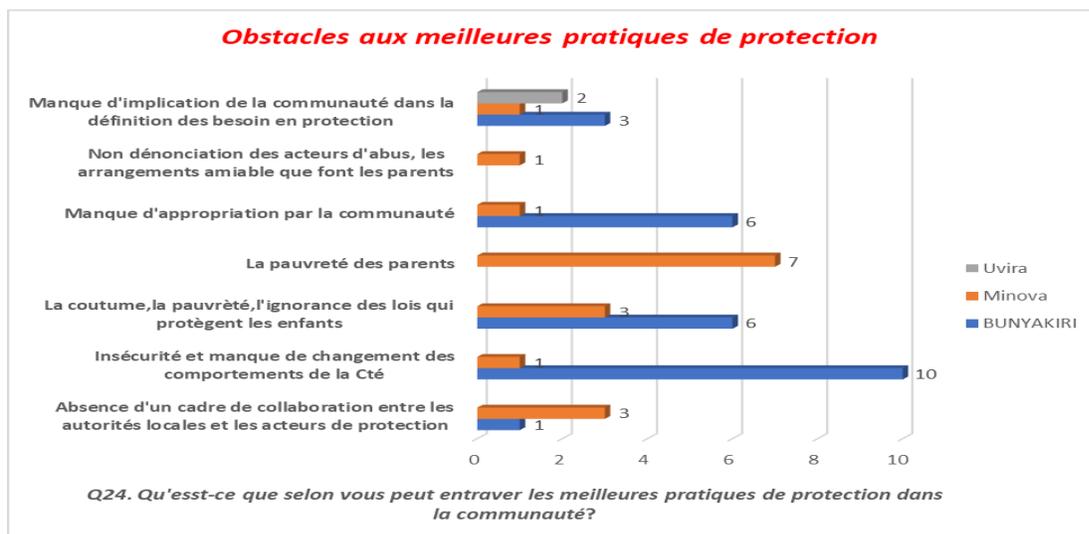


Figure 9: Obstacles aux meilleures pratiques



ANNEXE III. QUELQUES TRAVAUX EFFECTUES AVANT, PENDANT ET APRES LA COLLECTE DES DONNEES.

Séances de validation des outils de collecte au bureau National de TPODRC à Bukavu/Sud-Kivu



Séances de lancement, renforcement des capacités de membres de SGTE sur les outils, la méthodologie et techniques de collectes de données au Sud-Kivu



Séances de formation des enquêteurs sur les techniques et la méthodologie à appliquées sur le terrain



Séances de validation des résultats dans les sites de collectes avec les membres de SGTE au Sud-Kivu



ANNEXE V. LES STRUCTURES INTERVIEWEES

Nom de la structure
Action Communautaire Pour la promotion Paysanne à l'origine des ex combattants (ACPP/RDC)
Action pour la protection de la santé humaine et animale " APROSHAV"
Agissons Ensemble pour le Développement Durable (AEDD)
Aide Rapide aux Victimes des catastrophes " ARVC"
APDUD
ARCHE D'ALLIANCE
ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR LES VULNERABLES, AVOV-ONGDH
Association pour la Non-Violence aux Êtres Vivants Enfant Femme Faune et Flore " ANOVEV EF3"
ATCD
AVORAD
AVPE
AVREO
CADI asbl
CARECO
Centre de Développement Intégral de l'Enfant Rural " CEDIER"
EBENEZER
EMERGENCE RDC
EPDH /ASBL
Genre Famille et Enfant
IDAV asbl
JRS
LFPGE
Mama Tushirikiane
Mutuelle des femmes paysannes pour le développement et la santé en Afrique " MFPDSA"
OBC AMANI
OBC AMANI NUMBI
OBC CHEYA
OBC MAMA AMKENI
OBC MAMA TUUNGANE /UFPVAV
OBC MAMA TUUNGANE KALUNGU
Paix et Développement pour Tous " PDT"
PAYSANS ACTIFS CONTRE L'IGNORENCE ET LA FAIM « PACIF »
POPOLI FRATELLI - RDC
PROSPADEC-asbl
RADIO COMMUNAUTAIRE BUNDADONO 96. 0MHZ/MINOVA
Radio communautaires Bunyakiri (RCB)
RADIO COMMUNAUTAIRE MINOVA(RTCM)
Radio RCA/Bunyakiri
RECOPE
RECOPE Bitale
RECOPE Chabunda
RECOPE Chihombehombe
RECOPE Cigoma

RECOPE Kachiri
RECOPE KALEHE
RECOPE Kambali
RECOPE Kambegete
RECOPE LEMERA
RECOPE LUBERIZI
RECOPE LUVUNGI
RECOPE MINOVA
RECOPE NUMBI KAVUMU
RECOPE NYABIBWE
RECOPE SANGE
RECOPE/KALUNGU
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL
Service des affaires sociales antenne de Bunyakiri, Uvira, Minova (DIVAS)
TPO BUZI /FM
TPO DRC
Union des femmes pour la paix (UFP asbl)
Women and children Protection " WCP"

ANNEXE IV. OUTILS DE COLLECTE /QUESTIONNAIRES D'ENQUETE

GRILLE DE COLLECTE DE DONNÉES ADRESSÉES AUX RESPONSABLES DES ONGs, RECOPE, OBC, RADIO INTERVENANT DANS LA PROTECTION DE L'ENFANT.

Bonjour Cher participant/e à la recherche,

C'est dans le cadre de la recherche sur **les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence à l'encontre de l'enfant**, que nous menons cette étude et nous vous prions de nous appuyer à fournir des informations pertinentes aux questions posées ci-dessous.

PS : les informations fournies seront traitées avec une stricte confidentialité allant de la collecté à la présentation des résultats.

Contexte et justification de l'étude

Ce projet de recherche s'inscrit dans une logique de rencontrer pour les acteurs locaux afin d'enquêter et de recueillir des données sur les meilleures pratiques en lien avec la protection des enfants. Le SGPTE étant la structure de coordination disposant des informations pertinentes sur l'objet de la recherche. Cependant, la documentation de ces apprentissages dans un rapport peut être partagé afin d'améliorer **les connaissances sur la prévention de la violence** et la préparation à la **Protection de l'Enfance** à l'échelle nationale et mondiale. Le rapport produit et les apprentissages générés serviront à former le SCPE au niveau national. Ces meilleures pratiques de la Protection de l'Enfance seront utilisées pour améliorer les outils et les approches utilisés par les acteurs dans les contextes humanitaires.

Q1. Acceptez-vous de participer à cette recherche ? 1. Oui 2. Non

Présentation de la structure

Q2. Localisation de la structure : 1. Uvira 2. Bunyakiri 3. Minova

Q3. Nom de la structure :

Q4. Contact/tél. informateur clé (en cas de besoin de plus d'information).....

Q5. Zone d'intervention :

Street Child-TPODRC | Recherche sur les meilleures pratiques en matière de prévention des violences à l'encontre des enfants au Sud-Kivu, en RDC.



Q6. Thématique clé en lien avec la protection de l'enfant :

Questions proprement-dites

Q7. Quelles sont les différentes formes de violations des droits de l'enfant auxquelles vous faites face dans vos zones d'intervention ?

.....
.....
.....

Q8. Comment faites-vous l'identification des cas d'abus / violation des droits des enfants dans vos zones d'intervention ?

.....
.....
.....

Q9. Comment faites-vous la documentation des cas d'abus/ violation des droits des enfants dans vos zones d'intervention ? (Svp éclater les détails)

.....
.....
.....

Q10. Comment faites-vous la prise en charge des victimes de violations surtout les enfants et les femmes dans vos zones d'intervention ?

.....
.....
.....

Q11. Faites-vous le référencement des enfants victimes des abus/violations vers le service de prise en charge approprié ? 1. Oui 2. Non

Q12. Si oui, quels sont ces services avec lesquels vous collaborez pour le référencement des cas ?

.....
.....
.....

Q13. Ces structures existent elles dans vos zones d'intervention ? ou ailleurs ? 1. Oui 2. Non

Q14. Quel est votre niveau de collaboration et/ou de coordination avec d'autres acteurs se trouvant dans votre zone d'intervention avec le même paquet (protection de l'enfant) dans le but d'apporter des réponses aux besoins de la protection de l'enfant? Et quel est votre niveau de complémentarité à ce point ?

.....
.....
.....

Q15. Comment impliquez-vous les autorités locales de protection dans la mise en œuvre de réponse en matière de protection de l'enfance ?

.....
.....
.....

Q16. Comment impliquez-vous la communauté dans la mise en œuvre de réponse en matière de protection enfance ?

.....
.....
.....

Q17. Existe-t-il dans vos différentes zones d'intervention d'autres structures communautaires de protection de l'enfance fonctionnelles ? 1. Oui 2. Non

Q18. Si oui, Citez-les (en parlant des leurs actions/activités principales)?

.....

.....
.....
Q19. Avez-vous un appui pour la mise en œuvre des activités de protection de l'enfant ? 1. Oui 2. Non

Q20. Si oui, quel type d'appui avez-vous ?
.....
.....

Q21. Avez-vous déjà eu/reçu des séances de capacitation sur la protection et les droits des enfants par les acteurs de protection de l'enfance ? 1. Oui 2. Non

Q22. Si oui, combien de fois ?.....

Q23. par qui (acteurs ayant appuyé la capacitation) et en quoi ?
.....
.....

Q24. Avez-vous des moments des échanges des expériences en matière de protection de l'enfance ? 1. Oui 2. Non

Q25. Si oui, Comment cela se passent-ils ?
.....
.....

Q26. Quels sont les résultats de ces échanges après leur capitalisation ?
.....
.....

Q27. Partagez-vous des meilleures pratiques et les apprentissages issus de vos différentes interventions en matière de protection de l'enfance ? 1. Oui 2. Non

Q28. Si oui, utilisez-vous quel canal de partage d'idée et ces expériences ? (Cochez plusieurs réponses)

1. Ateliers de formations 2. Réunions, 3. Séances de plaidoyers 4. Documentation (module, rapport,..) 5. Autres à préciser.....

Q29. S'il en existe, faites-vous la vulgarisation des lois en matière de protection de l'enfance dans vos zones d'intervention ?

1. Oui 2. Non

Q30. Si oui, lesquelles ?
.....
.....

Q31. Quels sont les champs d'application de vos interventions sur terrain ? coles 2. Églises 3. Structure sanitaires 4. Dans la communauté 5. Autres à préciser.....

Q33. Quelles sont les meilleures pratiques de protection à l'encontre de violence faite à l'enfant que vous observez dans votre communauté (Acteurs de protection de l'enfance, parents, enseignants, ...) ?
.....
.....

Q34. Quels sont les défis rencontrés pendant la mise en œuvre de ces meilleures pratiques sur la protection de l'enfance ?
.....
.....

Q35. Quelles sont vos recommandations ou suggestions pour promouvoir une meilleure documentation et un meilleur partage des meilleures pratiques ?
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES

(Sous division de la jeunesse ; sous division du genre, famille et enfant ; sous division des affaires sociales, UEPN DDR, PLVS, SECAS)

Code du répondant :

(Déclarée par l'enquêteur)

Bonjour, je m'appelle.....

Dans le cadre de la protection de l'enfant, TPO RDC avec l'appui de Street Child mène une recherche dans votre entité pour comprendre les meilleurs pratiques existants en matière de protection de l'enfance et les stratégies de prévention de la violence. Pour ce faire, nous vous remercions d'avance pour la contribution que vous nous apportez dans le cadre de ce travail en répondant aux questions ci-dessous.

Nous promettons l'anonymat de vos réponses et nous vous garantissons une confidentialité dans le traitement de ces données.

Q1. Acceptez-vous de participer à cette recherche : 1. Oui 2. Non

Informations sur l'enquêté

Q2. Sexe : 1.M 2.F

Q6. Âge (en année) :

Q3. Province :

Q7. Zone de santé

Q4. Localité/village

Q8. Tél/Mail : Informateur clé :

Q5. Qualité de l'informateur cléQ9. Structure :

QUESTIONS

Q10. Existent-ils des acteurs intervenant en protection de l'enfant dans votre entité ? 1. Oui 2. Non

Q11. Si oui, citez-les :

Q12. Avez-vous des connaissances de l'existence des lois interdisant les châtiments violents sur les enfants faites par les parents, par les enseignants ou les personnes ayant la charge de l'enfant ? 1. Oui 2. Non

Q13. Existe-t-il des lois faisant des services sexuels et de l'exploitation des enfants des infractions ? 2. Non

Q14. Existe-t-il des lois évitant la consommation abusive d'alcool ? 1. Oui 2. Non

Q15. Existe-t-il des lois limitant l'accès des jeunes aux armes à feu et aux autres armes ? 1. Oui 2. Non

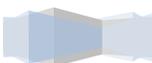
Q17. Etes-vous satisfaits des actions ou interventions de protection de l'enfant menées par des organisations militantes sur les droits des enfants dans votre entité ? 1. Ou on

Q18. Si oui, à quel niveau (des interventions de protection de l'enfance)?

.....
.....

Q19. A quel niveau vous vous impliquez dans la promotion et la protection contre les violences faites à l'encontre des enfants ?
Merci d'appuyer cet argumentaire à l'aide des exemples vécus svp !

.....



.....
Q20. Il y a-t-il une coordination entre vous comme structures étatiques et les organisations de protection de l'enfance (RECOPE, OBC, ONGs)? 1. Oui 2. Non

Q21. Si oui, cette coordination intervient à quel niveau dans les interventions de protection de l'enfance ?
.....
.....

Q22. Quelles sont les meilleures pratiques de protection à l'encontre de violence faite à l'enfant que vous observez dans votre communauté (Acteurs de protection de l'enfance, parents, enseignants, ...) ?
.....
.....

Q23. Et quel est votre point de vu par rapport à ces actions ou intervention de protection de l'enfance ?
.....
.....

Q24. Qu'est-ce que selon vous peut entraver ces meilleures pratiques de protection dans la communauté ?
.....
.....

Q25. Quelles sont vos recommandations ou suggestions pour l'amélioration de ces meilleures pratiques de protection de l'enfance rencontrées dans la communauté ?
.....
.....

NB : Au cas où une case de réponse ne permet pas de contenir la réponse correspondante, l'enquêteur pourra marquer la réponse au verso de la page, tout en indiquant le numéro de la question.

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ADRESSE AUX PARENTS-ENSEIGNANTS-PERSONNES AYANT EN CHARGE DE L'ENFANT.

Code du répondant

Bonjour, je m'appelle.....

Dans le cadre de la protection de l'enfant, TPO RDC mené une recherche dans votre entité pour comprendre les meilleurs pratiques existants en matière de protection de l'enfance et les stratégies de prévention de la violence avec l'appui financier de Street Child. Pour ce faire, nous vous remercions d'avance pour la contribution que vous nous apportez dans le cadre de ce travail en répondant aux questions ci-dessous.

Nous promettons l'anonymat de vos réponses et nous vous garantissons une confidentialité dans le traitement de ces données.

Q1. Acceptez-vous de répondre à participer à cette enquête ? /...../ 1. Oui 2. Non

Informations sur l'enquête

Q2. Age (en année)

Q3. Sexe:/...../1. Masculin 2. Féminin

Q4. Etat-civil:/...../1. Marié 2. Célibataire 3. Veuf/ve 4. Divorcé/Séparé

Q5. Profession:/...../

Q6. Taille de ménage :.....

Q7. Nombre d'enfant en âge scolaire :.....

Q8. Résidence:/...../

Questions proprement-dites

Q9. Avez-vous des connaissances sur les différentes formes de violences que subit l'enfant dans votre entité ou communauté ? /...../

1. Oui 2. Non

Q10. Si oui, lesquels et à quel âge:

1. la maltraitance /...../ 2. le harcèlement /...../ 3. De violence entre jeunes /...../ 4. les violences exercées par le partenaire intime /...../ 5. La violence sexuelle/...../ 6. Violence émotionnelle ou psychologique /...../

Se basant sur votre expérience, pouvez-vous énumérer en ordre de priorité les conséquences sanitaires de la violence à l'encontre des enfants dans votre milieu de vie les plus souvent rencontrées ?

Q11. Citez parmi les *Troubles mentaux ci-dessous sont victimes les enfants qu'est-ce que vous connaissez ?*

Dépression /...../ Anxiété/...../ la manie/...../ Etat de stress post traumatique /...../Figue/...../ autres à préciser:.....

Q12. *Quels sont les éléments à la base des traumatismes que vous connaissez chez l'enfant ?*

Fractures /...../ Brulures /...../Traumatisme interne /...../Traumatisme à la tête /...../ Maltraitance familiale/...../ autres à préciser:.....

Q13. *Quels sont les Maladies transmissibles et comportements à risque que vous connaissez ?*

Alcool et drogues /...../ VIH/...../Pratiques sexuelles à risque/...../Partenaires multiples/...../Maladies sexuellement transmissibles/...../

Q14. *Que connaissez- vous de la Santé de la mère et de l'enfant ?*

Mort (y compris mort foetale)/...../Grossesse non désirée et grossesses chez les adolescents /...../ Complication pendant la grossesse /...../

Q15. *Quels sont les Maladies non transmissibles et comportement à risque que vous connaissez ?*

Obésité/...../ Alcool/...../Sédentarité/...../ Tabagisme /...../

Q16. Avez-vous des connaissances sur l'existence des lois interdisant les châtiments violents sur les enfants ?/...../ 1. Oui 2. Non

Si oui, citez-les.....

.....
.....

Q16. Connaissez-vous l'existence des lois faisant des services sexuels et de l'exploitation des enfants comme des infractions dans la communauté ?/...../ 1. Oui 2. Non

Q17. Si oui, citez-les

Q18. Connaissez-vous qu'il existe des lois évitant la consommation abusive d'alcool ?/...../ 1. Oui 2. Non

Q19. Connaissez-vous l'existence des lois limitant l'accès des jeunes aux armes à feu et aux autres armes ?/...../ 1. Oui 2. Non

Q20. Connaissez-vous qu'il existe des lois qui interdisent ou évitant la consommation abusive d'alcool ?/...../ 1. Oui 2. Non

Q21. Dans votre communauté, il y a-t-il des us et coutumes qui luttent contre les abus/violations à l'encontre des enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q22. Si oui, citez-les si applicable dans votre communauté ?

.....
.....

Q23. Les lois sur la protection de l'enfant sont-elles vulgarisées dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q24. Si oui, par qui ?

.....
.....

Q25. Est-ce que votre coutume/tradition met au profit la promotion des droits des enfants dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q26. Favorisez-vous que les enfants hommes-femmes fassent les mêmes travaux ménagers ou scolaires ?/...../ 1. Oui 2. Non

Q27. Vos traditions mènent des actions allant dans le sens de promouvoir l'égalité de genre (hommes-femmes) dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q28. Est-ce que les autorités coutumières s'impliquent dans les activités liées à la protection de droit de l'enfant ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q29. Quelles sont leurs attitudes des autorités coutumières vis-à-vis de l'application des normes relatives au droit de l'enfant ? /...../ 1. Positive 2. Négative

Q30. Quelles sont selon vous, les normes sociales ne concourant pas à la protection de l'enfant dans votre communauté ?

.....
.....

Q31. Les lois sur la protection de l'enfance sont-elles d'application dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q32. Si oui, par qui ?

.....
.....

Q33. Est-ce qu'il y a des séances de mobilisations communautaires sur les droits de l'enfant ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q34. Les mariages précoces et forcés sont-ils d'actualité dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q35. Encouragez-vous des mariages forcés dans votre famille ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q36. En cas de viol, le bourreau est-il acheminé directement dans les instances judiciaires ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q37. Si non, les options suivantes sont applicables ? /...../ 1. Arrangement à l'amiable 2. Traitement du dossier devant l'autorité coutumière 3. Autres à préciser.....

Q38. Encouragez-vous des travaux en commun filles et garçons dans votre famille ? (Ex. tout le monde lessive, va au champ, pousse de l'eau. 1. Oui 2. Non

Q39. Existente-t-il dans votre communauté des lieux très dangereux pour les enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q40. Quels sont selon vous les endroits dans votre communauté présentant un danger de protection de l'enfant ?

.....

Q41. Est-ce que vous y envoyez souvent vos enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q42. Comment faites-vous pour sécuriser vos enfants contre les violations dans les espaces communautaires ? (écoles, bars, restaurant, aires de jeux, etc

.....

Q43. Existente-t-il des mécanismes appropriés que vous mettez en œuvre pour sécuriser les enfants lors des déplacements ?

.....

Q44. Accompagnez-vous vos enfants dans les activités communautaires (sportives et récréatives) ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q45. Si oui, comment ?

.....

.....

Q46. Existe-t-il des Zones sensibles aux abus/violences à l'encontre des enfants dans votre entité ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q47. Si oui, pouvez-vous citer ces Zones ?

.....

Q48. Sécurisez-vous les enfants contre les lieux malsains ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q49. Quels sont selon vous les facteurs qui entravent la considération de la sûreté de l'environnement des enfants dans les interventions humanitaires ?

.....

.....

Q50. Bénéficiez-vous des visites à domicile par les membres de RECOPE ou toute organisation/structure de protection de l'enfant ? /...../

1. Oui 2. Non

Q51. Avez-vous déjà reçu des sensibilisations sur la protection de l'enfant afin de réduire les pratiques d'éducation brutales vis-à-vis des enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q52. Si oui, quels sont les thèmes souvent abordés ?

.....



-
- Q53. Accompagnez-vous les enfants dans les activités de promotions personnelles (sports, loisirs, jeux ...) ? /...../ 1. Oui 2. Non
- Q54. Avez-vous des moments d'échanges avec les enfants à la maisons/écoles ? /...../ 1. Oui 2. Non
- Q55. Avez-vous le courage de traduire ou dénoncer les bourreaux à la justice en cas de violence ou abus faits à l'enfant ou à la jeune fille ? /...../ 1. Oui 2. Non
- Q56. Savez-vous que la non dénonciation est punissable par la loi ? /...../ 1. Oui 2. Non
- Q57. Il y a-t-il des groupes communautaires visant l'appui des parents et personnes ayant la charge des enfants dans votre entité ? /...../ 1. Oui 2. Non
- Q58. Dans votre entité, les organisations de la protection au courant de leurs différentes interventions intègrent-elles le renforcement économiques (activités AGR) des parents et personnes ayant la charge des enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non
- Q58A. Si oui, quels genres d'activités ces parents bénéficient-ils ?
-

.....

Q59. Quels sont selon vous, les facteurs qui entravent le renforcement économique des parents et personnes ayant la charge des enfants dans les interventions humanitaires (avec les OBC, RECOPE, ONGs) ?

.....

Q60. Dans votre communauté/écoles, il y a des services/structures de lutte et d'appui en matière de protection de l'enfant ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q61. Si oui, citez-les

Q62. Il y a-t-il des activités menées par les organisations de lutte contre les abus/violations de droits de l'enfant ? // 1. Oui 2. Non

Q63. Il y a-t-il une organisation de services de prise en charge psychosociale valide dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q64. Il y a-t-il des services de prise en charges médicales valides dans votre communauté ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q65. Il y a-t-il des services de prise en charge ou d'accompagnement juridiques valides dans votre communauté ? 1. Oui 2.

Q65A. Non Tous vos enfants de l'âge scolaire, accèdent-ils à l'école ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q66. Si non, combien d'enfants vont à l'école :

Q67. Les enfants à l'école sont-ils bien encadrés (protection) par leurs maitres, enseignants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q68. Dans les programmes scolaires il y a-t-ils des cours intégrant les notions sur la prévention des abus/violences sexuelles et celles faites à l'encontre des enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q69. Il y a-t-il des cours d'éducation à la vie dont sont bénéficiaires les enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q70. Ces cours évoquent-ils les notions sur la sexualité et la prévention des abus/violences à l'encontre des enfants ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q71. L'école où évolue l'enfant, favorise-t-elle les travaux communautaires en groupe (hommes-femmes) ? /...../ 1. Oui 2. Non

Q72. Quels sont les stratégies majeures que vous mettez en place au sein de votre institution/écoles/communauté pour lutter contre les violences à l'encontre des enfants ?

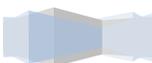
.....

.....

Q73. Quels sont les effets ou changements pratiques que ces stratégies amènent dans la communauté ou dans votre milieu de vie ?

.....

.....



.....
Q74. Quelles sont vos suggestions ou recommandations à adresser à l'Etat ou aux organisations de protection de droit de l'enfant pour permettre une connaissance des lois relatives à la protection dans votre communauté ?
.....

Remerciement à la fin de l'interview.

NB : Au cas où une case de réponse ne permet pas de contenir la réponse correspondante, l'enquêteur pourra marquer la réponse au verso de la page, tout en indiquant le numéro de la question.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ENCADREURS DANS LES EAE (ESPACE AMIS D'ENFANTS)

Code du répondant :

Bonjour, je m'appelle.....

Dans le cadre de la protection de l'enfant, TPO RDC avec l'appui de Street Child mène une recherche dans votre entité pour comprendre les meilleures pratiques existants en matière de protection de l'enfance et les stratégies de prévention de la violence. Pour ce faire, nous vous remercions d'avance pour la contribution que vous nous apportez dans le cadre de ce travail en répondant aux questions ci-dessous.

Nous promettons l'anonymat de vos réponses et nous vous garantissons une confidentialité dans le traitement de ces données.

Q1. Acceptez-vous de participer à cette recherche ? 1. Oui 2. Non

Informations sur l'enquêté

Q2. Province Q3 .Zone de santé

Q4. Localité/village..... Q5. Informateur clé :.....

Q6. Qualité de l'informateur clé..... Q7. Structure :

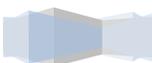
QUESTIONS

Q8. Quelles sont les activités principales de protection de l'enfant que vous faites dans ces espaces amis d'enfants ?
.....
.....

Q9. Quelles sont les catégories d'enfants qui participent aux activités dans votre EAE ?
.....
.....

Q10. Quelles sont les catégories d'enfants qui participent plus dans votre EAE ?
.....
.....

Q11. Estimez-vous que les filles participent plus que les garçons dans votre EAE ? 1. Oui 2. Non



Q12. Si non, quelles sont les raisons principales ? (3 à 5 suffisent)

.....
.....

Q13. Pendant combien de temps les activités se déroulent-elles dans les EAE que vous gérez ?

.....

Q14. Combien d'encadreur et paire éducateurs votre EAE regorge-t-il ?

.....

Q15. Avez-vous déjà été formé ? 1. Oui 2. Non

Q16. Si oui, sur quel thème ? (précisez svp)

.....
.....

Q17. Les Kits sont-ils disponibles dans votre EAE ? 1. Oui 2. non

Q18. Si oui, lesquels pour chaque type d'activités ?

.....
.....

Q19. Est-ce que les parents d'enfants participent et/ou accompagnent les enfants aux activités de l'EAE ? 1. Oui 2. Non

Q20. Si oui d'estimer le nombre des parents qui participent/accompagnent leurs enfants à l'EAE ?

.....

Q21. Quelles sont les autres structures de protection avec lesquelles votre EAE collabore ?

.....
.....

Q22. Avez-vous reçu des cas d'abus/violences faites à l'encontre de l'enfant référés au sein de l'EAE ? 1. Oui 2.

Non

Q23. Si oui, quel type de prise en charge avez-vous apporté ?

.....
.....

Q24. Avez-vous des documents de donation légaux offerts par les autorités locales pour le maintien de votre EAE ? 1.

Oui 2. Non

Q25. Les autorités locales s'impliquent-elles dans le maintien de la sécurité et la promotion de l'EAE ? 1. Oui 2.

Non

Q26. Quels sont les défis ou difficultés que vous rencontrez dans vos activités ?

.....
.....

Q27. Quelles sont vos recommandations afin d'améliorer les activités d'encadrement des enfants dans les espaces amis des enfants ?

.....
.....

NB : Au cas où une case de réponse ne permet pas de contenir la réponse correspondante, l'enquêteur pourra marquer la réponse au verso de la page, tout en indiquant le numéro de la question.